C.R.I.C. N° 79 (2011-2012)
4e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles

Mardi 7 février 2012

*Application de l’art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 5

Organisation des travaux..... 5

Examen de l'arriéré..... 5

Organisation des prochaines auditions dans le cadre du bilan et des perspectives des pôles de compétitivité et des clusters..... 5

Proposition d'audition de SE Monsieur Arif Havas Oegroseno, Ambassadeur de la République d'Indonésie auprès du Royaume de Belgique, relative à l'économie de l'Indonésie, les possibilités d'investissements étrangers et les débouchés pour les entreprises wallonnes..... 5

Organisation des travaux (Suite)..... 6

Interpellation et questions orales..... 6

Question orale de M. Pirlot à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les entreprises wallonnes et l'e-commerce »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Pirlot, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 6

Question orale de Mme Bertouille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'état d'avancement du projet de création d'un centre Sports et Nature à Antoing et le développement du Grand Large »

Orateurs : M. le Président, Mme Bertouille, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 8

Question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les suites à donner au rapport d'Agoria Wallonie intitulé Bilan environnemental de l'industrie technologique wallonne 2007-2009 »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Noiret, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 9

Question orale de M. Crucke à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la promotion et le développement de l'économie mauve en Wallonie »

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Crucke, Noiret, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 10

Question orale de Mme Salvi à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'état d'avancement des discussions en vue de trouver un partenaire privé pour la SONACA »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 12

Question orale de M. Tachenion à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la relance du four n° 2 chez Vidrala à Ghlin »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Tachenion, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 15

Question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « Que se passe-t-il à la SOGEPA ? » »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, Mme Defraigne, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 16

Question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les suites à donner à la rupture de contrat avec Laplace-Conseil »

Interpellation de Mme Goffinet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la rupture du contrat de consultance avec Laplace Conseil »

Question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les suites pour Arcelor Mittal après le rejet de l'étude Laplace »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Noiret, Mmes Goffinet, Defraigne, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 19

Question orale de Mme Pary-Mille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le suivi de la reprise de l'entreprise Durobor à Soignies »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Pary-Mille, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 25

Question orale de Mme Goffinet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la mise en place du logiciel d'aide à la décision en matière d'implantations commerciales »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Goffinet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 26

Question orale de M. Crucke à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la Wallonie, première région logistique d'Europe »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 28

16e rapport annuel (01.10.2010 au 30.09.2011) adressé au Parlement wallon par le Médiateur de la Région wallonne (Doc. 509 (2011-2012) N°1)..... 30

Désignation d'un rapporteur..... 30

Exposé de M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne

Orateurs : M. le Président, M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne..... 30

Échange de vues

Orateurs : M. le Président, M. Gadenne, Mme Defraigne, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne..... 33

Confiance au rapporteur..... 34

Liste des intervenants..... 35

Abréviations courantes..... 36

Présidence de Mme Bertouille, Présidente.

- La séance est ouverte à 9 heures 08 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Les questions orales :
- de Mme Trotta sur « les laminoirs du Ruau » et « l'avenir de Carsid » ;
- de Mme Zrihen sur « le processus de redémarrage de Durobor » et sur « la situation aux laminoirs de Longtain (Bois-d'Haine) » à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, ont été transformées en questions écrites.

Les questions orales :
- de M. Stoffels sur « l'investissement annoncé d'une centaine d'entreprises chinoises en Belgique » ;
- de Mme Cremasco sur « la prise en considération des cellules vides et du petit commerce dans le futur schéma régional de développement commercial » à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, ont été retirées.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

Mme la Présidente. – Le point 1 de l'ordre du jour porte sur l'examen de l'arriéré. Il n'y a rien de particulier à aborder.

ORGANISATION DES PROCHAINES AUDITIONS DANS LE CADRE DU BILAN ET DES PERSPECTIVES DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ET DES CLUSTERS

Mme la Présidente. – Le point 2 de l'ordre du jour concerne des auditions dans le cadre du bilan et des perspectives des pôles de compétitivité et des clusters.

Je vous rappelle que nous avions établi un calendrier, à savoir :

- le mardi 28 février de 9 heures à 11 heures :
  - M. Jean Stéphenne, Président de Biowin ;
  - M. Pierre Sonveaux, Président de Skywin ;
  - M. Jacques Crahay, Président de Wagralim.
- à partir de 14 heures :
  - M. Jean-Marc Nizet, Président de Logistics in Wallonia ;
  - M. Jean-François Heris, Président de GreenWin ;
  - M. Jacques Germay, Directeur général de MecaTech, le président n'étant pas disponible le 28 février.
- entre 11 heures et 14 heures, nous aborderons les interpellations et questions orales. Cela vous convient, pour l'organisation ? Je constate qu'il n'y a pas de problème ;
- le mardi 13 mars à 9 heures :
  - M. Vincent Reuter, Administrateur délégué de l'Union wallonne des entreprises ;
  - des responsables des organisations représentatives des travailleurs.

Il faudra encore fixer une date avec M. Capron, ce sera à confirmer.

Tout le monde est-il d'accord sur ces propositions ?

Oui, très bien.

PROPOSITION D'AUDITION DE SE MONSIEUR ARIF HAVAS OEGROSENO, AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE AUPRÈS DU ROYAUME DE BELGIQUE, RELATIVE À L'ÉCONOMIE DE L'INDONÉSIE, LES POSSIBILITÉS D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS ET LES DÉBOUCHÉS POUR LES ENTREPRISES WALLONNES

Mme la Présidente. – En point 3, nous avons la proposition d'audition de l'Ambassadeur de la République d'Indonésie. Il y a 15 jours, je vous avais transmis sa demande d'audition dans le cadre

des possibilités d'investissements étrangers, des débouchés pour les entreprises wallonnes.

Tout le monde marque-t-il son accord de principe pour le recevoir dans notre Commission fin mars ? Il semblerait que cela soit très intéressant. On prendra contact et ce ne sera pas avant fin mars, le temps que nous ayons terminé les auditions programmées.

Pour votre information, Monsieur le Ministre m'a fait part de sa participation à une mission économique au Vietnam du 12 au 16 mars 2012. Je suppose qu'un autre ministre vous remplacera pour les interpellations et questions orales puisqu'il n'y a pas de projet de décret prévu à cette date.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. – Nous allons aborder les interpellations et questions orales et à l'issue de celles-ci, nous recevrons Monsieur le Médiateur pour la partie concernant nos compétences.

La question orale de M. Noiret sur « les suites à donner à la rupture de contrat avec Laplace-Conseil », l'interpellation de Mme Goffinet sur « la rupture du contrat de consultance avec Laplace Conseil » et la question orale de Mme Defraigne sur « les suites pour ArcelorMittal après le rejet de l'étude Laplace », seront groupées.

Ce n'était pas prévu dans l'ordre du jour qui avait été établi par la Conférence des présidents.

INTERPELLATION ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. PIRLOT À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES ENTREPRISES WALLONNES ET L'E-COMMERCE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Pirlot à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les entreprises wallonnes et l'e-commerce ».

La parole est à M. Pirlot pour poser sa question.

M. Pirlot (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, un des spécialistes des paiements en ligne, Ogone, a publié récemment des données sur l'e-commerce en Belgique. Parmi ces différentes données, il ressort que le commerce électronique représenterait 6,6 % du commerce de détail en Europe et 3 % en Belgique. Sur base de leur représentativité et en l'extrapolant, Ogone évalue à 1 milliard 315 millionsd'euros le chiffre d'affaires de l'e-commerce en Belgique, en hausse de plus de 18 %.

Ces chiffres sont à prendre avec prudence car ils n'incluent pas les paiements en magasin ou à la livraison, et ne couvrent pas l'entièreté du marché. Ogone fournit des données pour l'ensemble de la Belgique, mais ne les détaille pas par région. Ils fournissent néanmoins des indices et pistes de réflexions sur les habitudes de consommation.

Ainsi, le secteur des voyages resterait le plus représenté suivi par les services tickets, photos, téléchargements, les vêtements, les biens culturels, les produits technologiques, la beauté, et caetera. Il se confirme par exemple que les fêtes de fin d'année constituent toujours un pic de vente.

Parallèlement, si on examine les chiffres de l'Agence wallonne des Télécommunications, du côté des consommateurs wallons, on voit que 35 % des Wallons sont adeptes de l'e-commerce, et que les secteurs principaux concernent les vêtements-articles de sport, puis les tickets, suivis des livres et magazines, puis des voyages, et ainsi de suite.

En juin 2010, l'AWT était venue dans cette commission. Le Master plan TIC de Creative wallonia a été lancé en juin 2011. Le gouvernement ne reste pas inactif sur ce sujet.

L'Agence wallonne des Télécommunications offre des ressources pour les PME actives ou désireuses de se lancer dans l'e-commerce. Les aides existent aussi - RENTIC -, l'AWEx intervient également et les cybercentres proposent des formations en la matière. Ceci, sans parler du pôle de compétitivité centré sur les TIC.

On le voit, des outils sont disponibles pour les entreprises wallonnes. On sait que le marché de l'e-commerce est un marché très croissant, difficile à cerner et soumis à des nombreuses et très rapides adaptations. Il est utile de bénéficier des données les plus actualisées pour encourager, encadrer et orienter nos entreprises dans ces débouchés. L'adaptation à la présence sur les réseaux sociaux et à l'accessibilité par les smartphones prend en outre, depuis peu, de plus en plus d'importance et nécessite aussi un suivi constant en matière de conseils et de formation.

Mais peut-on évaluer l'évolution du nombre d'entreprises wallonnes réellement actives dans ce segment ? Connaît-on la part des exportations qui passent par ce vecteur ? Quelle est la photographie la plus récente de la pratique des entreprises, notamment les PME en matière de commerce électronique ? Les systèmes d'aide et d'encadrement

sont-ils assez sollicités ? Constate-t-on une hausse des demandes en lien avec la progression du secteur ? Et plus largement, quels sont les derniers axes de développement envisagés pour adapter le renforcement du commerce électronique pour les entreprises wallonnes ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, le dernier baromètre TIC 2011, publié dernièrement, donne un certain nombre de réponses à vos interrogations.

On y apprend en effet que 32 % des entreprises en Wallonie disposent d'un site internet. Cette proportion est quasiment de 100 % dans les grandes entreprises et de plus de 60 % pour les entreprises de 10 à 250 personnes.

Étant donné que la majorité des entreprises sont dans la catégorie des TPE, on comprend que ce taux de création de sites internet peut paraître faible en tenant compte du nombre de TPE justement présentes chez nous.

Si l'on ajoute encore que 10 % des entreprises ne sont pas encore équipées d'un ordinateur, et que celles-ci appartiennent à la catégorie des très petites entreprises dans des secteurs peu technologiques comme le commerce de détail, on comprendra aisément que nos entreprises progressent, mais qu'il existe également une valeur absolue qu'il sera difficile d'atteindre.

Le pourcentage d'entreprises non équipées, 10 %, correspond au taux de connexion internet qui est d'environ 90 %.

Pour ce qui concerne spécifiquement la vente en ligne, et l'e-business de manière générale, 18 % des entreprises y ont fait appel en 2010, contre 14 % en 2009.

Plus intéressant sont les chiffres relatifs aux achats réalisés en ligne par nos entreprises. En effet, 39 % de nos entreprises réalisent leurs achats en ligne. Ce pourcentage monte à 49 % pour les grandes entreprises, si l'on examine les chiffres par catégories d'entreprises.

La marge de progression pour les capacités de vente en ligne est importante. Elle est à mettre en relation avec notre localisation centrale en Europe et notre positionnement en ce qui concerne la logistique.

Si le concept de l'e-business est intégré dans de grands groupes comme Johnson & Johnson, qui est actif depuis la production, en passant par le stockage et la distribution, il y a encore du développement d'activités potentielles important pour donner du service logistique de qualité à des entreprises qui n'ont pas cette capacité d'intégration verticale, mais qui sont, le cas échéant, prêtes à la sous-traiter.

Les compétences wallonnes en matière de logistique sont avérées, sa position et ses capacités d'exportation par sa liaison à tous les grands réseaux, qu'ils soient routier, ferroviaire ou aéroportuaire, permettent d'envisager des développements structurels au bénéfice de nos entreprises.

Il faut susciter les entrepreneurs, et l'Agence Wallonne des Télécommunications dans son document - c'est d'ailleurs l'objet de sa mission - propose notamment de reconsidérer son approche de sensibilisation par rapport aux très petites entreprises qui sont encore isolées des technologies de l'information.

L'AWT propose aussi d'intensifier l'approche sectorielle, ainsi que de susciter des partenariats sectoriels en matière d'échange d'expérience et de mise en cours des besoins des P.M.E..

On réalise ainsi, d'une part, des effets d'échelles, le cas échéant, dans le développement de solutions transversales pour des entreprises de différents secteurs, et d'autre part, on concentre ses moyens et son activité dans des secteurs où l'usage des technologies de l'information sera constitutif de valeur ajoutée importante et ce, dans une échéance relativement brève.

Je termine enfin sur le Master Plan TIC où j'entends, au travers de dix priorités stratégiques, faire de la Wallonie un territoire d'excellence numérique.

Il s'agit d'aller au-delà du développement de la vente en ligne, même si cela constitue un facteur de développement important, et de créer une véritable culture des technologies de l'information et de la communication et d'encourager le développement et la mise au point de solutions innovantes par nos entreprises.

Quant aux moyens directs que je consacre au TIC, les mesures de soutien à l'e-Business et au Rentic représentent en 2011, 306 dossiers déposés, contre 186 en 2004 - on est donc presqu'au double -, et un budget engagé en 2011 de près de 2 millions d'euros contre 660 000 euros en 2004.

Depuis le début de la mesure en 2004, 309 dossiers sites e-business et 116 dossiers RENTIC

ont été déposés. Cela représente un engagement global de plus de 13 millions d'euros.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Pirlot.

M. Pirlot (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

(M. Pirlot, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME BERTOUILLE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE SPORTS ET NATURE À ANTOING ET LE DÉVELOPPEMENT DU GRAND LARGE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bertouille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'état d'avancement du projet de création d'un centre Sports et Nature à Antoing et le développement du Grand Large ».

La parole est à Mme Bertouille pour poser sa question.

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a huit ans, c'était en 2004, on annonçait la création d'un vaste centre de loisirs orienté vers les sports de glisse à Péronnes, dans l'entité d'Antoing.

Ce projet a déjà été largement revisité et on parle d'ailleurs d'un centre nature et sports où la plupart des grosses structures initialement prévues ont disparu au fil des années.

Selon la presse, le projet ne serait pas mort et on parle de promoteurs étrangers prêts à investir en Wallonie. Ainsi, le groupe hollandais « Pierre et Vacances » verrait d'un bon œil, selon le bourgmestre d'Antoing, la création d'un « Center Parcs » en Wallonie picarde. Les travaux pourraient ainsi débuter fin 2012 et le parc serait ouvert dès 2014.

J'ai interrogé M. le Ministre Henry, il y a 15 jours sur le sujet et il m'a conseillé de vous interroger, Monsieur le Ministre. C'est facile, on joue au ping-pong !

Des contacts ont-ils été pris avec ces promoteurs potentiels ? Quel est l'état d'avancement du projet ?

Le dossier dit de « l'agrandissement du Grand Large de Péronnes » sera sans doute couplé à celui de la création de ce parc. Comment ces deux projets interagiront-ils ? Qu'en sera-t-il du centre ADEPS également présent sur le site ? Les responsables du centre ont-ils été associés aux deux projets ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, Madame la Députée, dans le courant de l'année 2005, une demande a été introduite par la commune d'Antoing sollicitant une révision du plan de secteur afin d'inscrire une zone de loisirs sur son territoire, pour la réalisation par un consortium privé d'un centre européen de sports de nature et de glisse.

Compte tenu de la procédure prévue par le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, le gouvernement a été amené à statuer définitivement sur la révision du plan de secteur en date du 1er avril 2010.

Il a adopté à cette date le projet d'arrêté adoptant définitivement la révision du plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz en vue de la création d'un centre de loisirs « Nature et Sports » sur le territoire de la commune d'Antoing, l'inscription d'une zone forestière sur le territoire de la Commune de Brunehaut et d'une zone naturelle sur le territoire de la commune de Péruwelz.

À l'heure actuelle, le développement du projet et sa mise en œuvre doivent être réalisés par les promoteurs privés. Aujourd'hui, je tiens à dire qu'il semble que les difficultés de financement de l'opération font qu'il y a encore une difficulté à la mise en œuvre du projet.

Aujourd'hui, je vous dirais que les promoteurs travaillent, mais nous n'avons plus de projet concret sur la table à propos duquel nous pouvons parler.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. En effet, ce projet a fortement évolué, il s'est fortement amélioré au niveau environnemental, en tout cas, mais ce qui est important également, c'est la création d'emplois en Wallonie picarde, région qui en a besoin. Avancer sur le sujet me semble important.

(Mme Bertouille, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. NOIRET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES SUITES À DONNER AU RAPPORT D'AGORIA WALLONIE INTITULÉ BILAN ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE WALLONNE 2007-2009 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «les suites à donner au rapport d'Agoria Wallonie intitulé Bilan environnemental de l'industrie technologique wallonne 2007-2009».

La parole est à M. Noiret pour poser sa question.

M. Noiret (Ecolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'imagine que vous avez eu connaissance du rapport de la Fédération Agoria qui fait le point sur le bilan environnemental avec les entreprises membres. On peut considérer que ce type de bilan souffre d'une faible représentativité sur l'échantillon qui est interrogé.

Malgré tout, il y a un certain nombre d'éléments qui sont intéressants parce qu'ils sont relevants, même si l'échantillon est faible, singulièrement sur la question de l'utilisation d'eau.

Je crois qu'il faut citer les chiffres. On se rend compte que l'eau utilisée par les différentes entreprises qui ont répondu à l'enquête, soit 49% - pratiquement la moitié -, c'est de l'eau potable. En Wallonie, l'eau potable est une de nos richesses, une de nos valeurs, mais elle coûte cher dans sa production parce qu'il s'agit d'une eau souterraine dont on pourrait croire qu'elle est potable naturellement. Or, il y a un certain nombre de traitements à apporter, traitements assez coûteux. Ensuite, il faut la transporter à travers des réseaux qui vieillissent et qu'il faut entretenir, ce qui est également assez coûteux.

Ce qui est absurde et pas très économique, c'est que très peu de quantité de toute cette eau doit être potable pour l'usage qui en est fait.

Par ailleurs, 3% de l'eau utilisée est de l'eau de pluie. Or, on sait que ce n'est pas une ressource manquante. Le problème de l'eau de pluie, c'est qu'il faut pouvoir la stocker pour pouvoir l'utiliser.

Quand on installe un zoning, un certain nombre d'investissements sont nécessaires. Encore faut-il qu'il y ait des entreprises utilisatrices et là, l'équipement spécifique nécessite d'être étudié en fonction des demandes du zoning et des entreprises. Il faut alors structurer l'offre du zoning par rapport à un certain nombre d'équipements qui feraient en sorte que les entreprises qui ont de fortes demandes en quantité d'eau soient équipées adéquatement. Tout comme on met les entreprises qui ont besoin de la voie d'eau près de la voie d'eau, du chemin de fer près du chemin de fer ou d'un aéroport près d'un aéroport.

Premier constat, premier positionnement: ne serait-il pas intéressant, en matière de zoning, de pouvoir travailler sur cette question de l'eau et de pouvoir permettre à un certain nombre d'entreprises, grandes consommatrices de cette ressource, de ne pas utiliser de l'eau potable très coûteuse, mais d'utiliser plutôt des sources d'eau - sources au terme générique - alternatives à celle-là? Je pense à l'eau de pluie et aux eaux de surface, par exemple. Des entreprises installées le long de la Meuse utilisent l'eau de surface de la Meuse.

Vous vous souvenez qu'il y a 15 jours, je vous interrogeais sur le projet éco-zoning et écologie industrielle. Vous m'aviez répondu qu'il était trop tôt pour envisager une deuxième étape. Mais quand on lit ce rapport, presque naturellement, inévitablement, on se dit qu'un deuxième appel à projets, quand il viendra, devra intégrer cette question de l'eau, véritablement centrale en Wallonie. On a souvent dit que c'était notre principale ressource naturelle, le charbon et le fer étant en diminution et de toute façon difficiles à extraire.

Les ressources naturelles, on essaie de les protéger, d'en avoir une gestion parcimonieuse pour pouvoir en disposer longtemps.

Quels sont les contacts pris, par exemple, avec les intercommunales de développement économique?

Sans être nécessairement dans l'attente d'un deuxième appel à projets éco-zoning et écologie industrielle, et sans nécessairement attendre des moyens du Gouvernement wallon, sur base des besoins qui s'expriment aujourd'hui, quelle est l'attitude de ces intercommunales et comment peut-on les inciter à avoir une offre spécifique sur cette question?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Député, la Wallonie se positionne comme le réservoir d'eau de l'ensemble du pays, exportant, selon les derniers chiffres disponibles, 23,8% de l'eau prélevée à destination de la Flandre et 17% vers Bruxelles, soit au total un montant de 160 millions de m3 d'eau, alimentant 1 million de Bruxellois et 1,5 million de Flamands.

L'« or bleu », au même titre qu'un certain nombre d'autres ressources comme l'énergie et les matières vierges, constitue un élément stratégique qu'il est essentiel de préserver. La « feuille de route pour une Europe efficace en gestion des ressources » de la commission y consacre d'ailleurs un chapitre entier évaluant le potentiel d'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation de l'eau à 40 %.

Ainsi, en lien direct avec la feuille de route européenne, le concept phare de l'appel à projets éco-zonings s'est concentré sur l'écologie industrielle, dont l'une des orientations tend à prôner une utilisation rationnelle des ressources afin de diminuer la pression de l'industrie sur le stock limité en favorisant leur réutilisation à la sortie *process*, après retraitement si nécessaire.

Concernant l'eau, elle constitue l'un des thèmes prioritaires de l'appel à projets, parmi les six définis. L'objectif est bien d'encourager les entreprises à l'utilisation rationnelle de l'eau dans leurs *process*, mais également les opérateurs d'équipement dans la conception de leurs parcs.

Lors de la sensibilisation approfondie organisée le 5 juillet 2011, un chapitre entier a été consacré aux principes de base à intégrer par les opérateurs d'équipement dans la conception de leurs parcs, par exemple, l'importance de permettre l'infiltration de l'eau dans les sols pour respecter le cycle de l'eau et limiter les risques d'inondations ; la récupération des eaux grises pour des usages qui ne nécessitent pas d'eau pure et, finalement, le bouclage des flux d'eau sur la zone d'activité.

Concernant les entreprises, un panel de bonnes pratiques a également été présenté sur l'usage de l'eau dans les processus industriels.

À l'heure actuelle, différents projets d'éco-zonings proposent des actions liées à une utilisation rationnelle de l'eau, en partenariat avec les entreprises.

En ce qui concerne le bilan environnemental de l'industrie technologique, il y est fait un certain nombre de constats sur l'eau dont une augmentation de sa consommation relative, très peu de récupération et une charge polluante qui croît dans les eaux rejetées. L'évolution ne semble pas aller encore aujourd'hui dans le bon sens.

Si l'appel à des projets d'éco-zonings constitue une impulsion dans la réflexion associant les opérateurs d'équipement et les entreprises sur le terrain, il semble que si des mesures plus structurelles s'imposent, via les permis environnement par exemple, ou si des directives européennes en la matière doivent être transposées, cela relève davantage de mon collègue, le ministre de l'environnement, mais je m'entretiendrai avec lui afin d'envisager les initiatives que nous pouvons prendre pour préserver cette ressource essentielle qui est l'eau.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je suis assez content de votre réponse sur deux aspects.

Le premier, c'est l'indication que vous avez fait de l'attention que vous portez à travers les appels à projets que nous avions déjà évoqués.

Le deuxième aspect, c'est l'entretien que vous allez avoir avec votre collègue le ministre de l'environnement. Effectivement, vous indiquez que l'on pourrait à travers les permis, à travers des règles plus strictes, inciter les entreprises. Je dirais qu'il faut utiliser cet outil en dernier recours. Il est toujours plus intéressant de sensibiliser comme vous l'avez déjà fait, de le refaire en plusieurs étapes : on ne réussit jamais à la première fois.

En effet, le règlement, même si on en comprend bien les intérêts, apparaît souvent comme étant plutôt un élément repoussant. Par conséquent, l'incitation - dans ce domaine, en tout cas - est évidemment à tenter d'abord et avant tout. Je pense effectivement qu'une initiative, prise conjointement par les deux départements de l'environnement et de l'économie, serait certainement de nature à encourager les opérateurs à accentuer les efforts dans ce domaine, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'organisateurs de zonings.

Je pense que nous avons tous à y gagner. En effet, il s'agit d'une ressource à l'exportation et, donc, c'est aussi une rentrée de revenus pour notre Wallonie.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE MAUVE EN WALLONIE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la promotion et le développement de l'économie mauve en Wallonie ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, quelques jours avant ce match opposant le Standard et Anderlecht, je suis désolé de vous dire que le mauve

est la couleur de l'innovation. Pour ma part, je le savais depuis un certain temps. C'est peut-être une des différences qui nous séparent car, pour le reste, comme vous le savez, nous sommes largement, et de plus en plus, sur la même longueur d'onde.

(*Rires*)

Il ne s'agit pas de politique mais le mauve est la couleur de l'innovation. En économie, on le représente de cette manière. L'économie mauve est définie comme étant l'articulation entre l'art, la culture au sens large et l'économie.

Personne ne conteste qu'il doit y avoir, entre des matières économiques ainsi que l'art et la culture, des liens. Ces liens sont porteurs pour l'un comme pour l'autre. Ils génèrent un sentiment de fierté, d'appartenance, de charisme, mais surtout une idée de grandeur, de recherche vers l'amélioration. Il y a des vecteurs concordants entre les uns et les autres.

Je vous pose cette question-là, parce qu'il y a eu d'une part le livre vert de la Commission européenne et, surtout, un audit de M. Salmon en janvier 2012 intitulé «enjeux et opportunités pour entrepreneurs culturels et créatifs de Belgique». Quand on parle de Belgique, on parle évidemment de Bruxelles, de la Flandre et de la Wallonie. L'auditeur dit qu'il y aurait, à Bruxelles et en Flandre, une sensibilisation nettement plus grande dans l'articulation de ces deux domaines. Cela ne signifie pas qu'elle est absente en Wallonie. Cependant, chez nous, il cite trois cas à suivre: Spa, Mons, 2015, et Liège, 2017. Cependant, apparemment, il manquerait un aimant qui permettrait de favoriser la dynamique. En effet, ces trois villes agissent plus sur un plan individuel.

Il manque une dynamique qui permettrait à la Wallonie de se positionner dans ces matières. Il affirme aussi que l'on sent qu'il y a un terreau fertile. On sent qu'il ne faudrait pas grand chose pour permettre que cela se concrétise, se réalise.

Mes questions sont les suivantes:

- comment percevez-vous cette étude?
- comment la lisez-vous?
- quelles sont les recommandations que vous retenez?
- quels sont les obstacles que vous identifiez?
- de quelle manière pensez-vous pouvoir trouver des solutions?

Par ailleurs, comment construire des ponts entre l'économie, la culture, le secteur public et l'enseignement? Pour ce dernier, vous avez déjà donné un certain nombre de réponses mais ma question se veut volontairement un peu plus large puisque j'y intègre le secteur public et la culture.

M. Noiret (Ecolo). – C'est un peu provocateur.

M. Crucke (MR). – Les mauves ne sont pas provocateurs.

Comment voyez-vous cet élément en tant que ministre de l'économie, avec vos compétences, sachant que certaines compétences sont gérées par d'autres? Cela n'empêche pas de trouver des synergies qui porteraient les uns commes les autres.

Avez-vous le sentiment que certaines mesures devraient être prises pour que l'économie créative puisse connaître de beaux jours en terre wallonne? Lesquelles?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, j'espère que, un jour, vous aimerez le football pour comprendre pourquoi...

(Réaction de Mme la Présidente)

Il est quand même dommage de ne pas aimer le football pour quelqu'un d'aussi bien que vous.

(Rires)

L'analyse du bureau de consultance «Kurt Salmon», sur laquelle vous basez votre question, mérite d'être un peu recadrée.

D'abord, elle concerne essentiellement les industries créatives au sens étroit du terme, avec un focus particulier sur le marché de l'art, le *gaming* et la mode: trois secteurs qui sont, somme toute, assez spécifiques.

Cette étude, reconnaissons-le, est assez succincte. Elle ne comprend aucune comparaison régionale. Implicitement, on pourrait le croire autrement dans votre question. Mon collaborateur qui l'a lue - je reconnais que ce n'est pas moi qui l'ai faite - m'a indiqué cela.

Cette étude est également lacunaire. Pour ce qui nous concerne, à l'exception notable de la structure ST'ART, elle n'a audité aucune des principales structures actives dans les secteurs concernés, que ce soit «Wallonie Design» qui, pourtant, est très importante, Wallimage, le cluster TWIST qui rassemble toute l'industrie créative, le Pôle Image à Liège, Virtualis à Mons, ni pris en considération ce que nous voulons faire avec «Creative Wallonia» notamment les principaux dispositifs Boast Up, Industries Créatives, Boast Up Crossmédia, et cætera.

Ceci étant dit, l'objet même de l'étude Salmon relative aux entreprises culturelles et créatives, constitue en effet une cible prioritaire des initiatives

prises par ce gouvernement en faveur de l'innovation et de la créativité.

Nous avions pris, sous la précédente législature, dans le cadre du Plan Marshall, des initiatives en vue de renforcer Wallimage en donnant de nouveaux moyens. Nous avions établi START. J'ai créé «Wallonie Design» qui me paraît être un élément important.

Depuis maintenant 2010, et dans le cadre du plan «Creative Wallonia», nous avons accéléré ces éléments et, comme vous le savez, en 2012, je dispose d'un certain nombre de moyens qui doivent permettre de créer, de dynamiser la créativité.

Pour prendre quelques exemples, «Boost Up Industries Créatives» permet à des porteurs de projets et à des entrepreneurs d'obtenir un soutien et un accompagnement pour la mise sur le marché de prototypes existants. «Boost Up CrossMédia» apporte le même type d'aide à des prototypes issus des secteurs du cinéma et d'internet. «ID Campus» est une initiative de HEC Université de Liège qui permet une formation universitaire classique et une école d'art et de design pour favoriser l'accès éducationnel à la créativité.

Depuis lors, l'ULB et l'UCL se sont d'ailleurs lancés dans des projets similaires. Il y a aussi l'observatoire des tendances qui est ouvert aux industries culturelles.

Je partage tout à fait votre point de vue quand vous dites qu'il faut inscrire ces secteurs au cœur de la dynamique du déploiement économique de la région.

C'est d'ailleurs aussi cette préoccupation qui caractérise les choix effectués par la région, à travers le soutien aux deux initiatives exceptionnelles que sont Mons 2015 et la candidature de Liège pour une exposition internationale en 2017. Elles doivent être, effectivement, des moments essentiels de cristallisation des initiatives culturelles et économiques dans une perspective internationale.

Quant aux obstacles qu'il convient de surmonter, outre le manque de visibilité encore trop grand de ces secteurs et de leurs réalisations auprès de nos concitoyens, il me faut pointer nos particularités institutionnelles. Le découpage de compétences actuel entre les différents niveaux de pouvoir est un frein, parfois, à une politique intégrée en la matière.

Si certaines synergies ne sont pas impossibles dans le contexte, les acteurs respectifs ne sont pas tenus au même cadre, ni aux mêmes impératifs politiques. Ce que je dis, simplement, c'est qu'il n'y a pas de base socio-économique forte sans une culture forte et sans une interaction forte entre les deux domaines.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Je partage les limites de l'étude Salmon qu'il a indiquées. Je pense, effectivement, que ce document, s'il a le mérite d'exister a aussi un certain nombre de limites. En effet, il y a trois secteurs que vous avez bien identifiés. C'est même pour cela que, dans ma question, j'essayais de partir de cette étude pour viser l'ensemble de cette économie mauve.

Deuxièmement, vous avez cité un certain nombre d'initiatives dont j'ignorais l'existence. Ma modestie me permet de dire que je les ignorais. C'est peut-être, là aussi, un des éléments qui doit me permettre de dire que ce qui manque réellement c'est ce liant pour permettre de mieux connaître ces initiatives, mais aussi pour permettre de mieux les intégrer dans une stratégie globale.

Troisièmement, je vous rejoins lorsque vous pointez du doigt la lasagne institutionnelle qui, en la matière en tout cas, empêche le développement qu'on devrait pouvoir reconnaître. Si c'est vrai pour l'économie, si c'est vrai pour l'enseignement, c'est vrai également pour la culture. Cela ne veut pas dire que cela doit être un frein à ne pas tenter de jeter des ponts ou d'améliorer la dynamique.

Par conséquent, M. le Ministre je suggère que les deux activités phares sur le plan culturel que le territoire wallon connaîtra dans les années à venir soient intégrées dans cette dynamique économique; qu'il y ait, réellement, une étude économique de ces événements culturels qui puisse se faire; que l'économie puisse accompagner la culture et que la culture porte l'économie.

Je pense que c'est une des compétences, sur le plan wallon, que nous pouvons prendre en main sans nous attirer les foudres d'autres pouvoirs institutionnels. Cela ne concerne, comme je l'ai dit, pas uniquement la culture, mais aussi le développement économique. Il va de soi que les deux sont intimement liés dans ce domaine.

QUESTION ORALE DE MME SALVI À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES DISCUSSIONS EN VUE DE TROUVER UN PARTENAIRE PRIVÉ POUR LA SONACA »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce

extérieur et des Technologies nouvelles, sur «l'état d'avancement des discussions en vue de trouver un partenaire privé pour la SONACA».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a près d'un an, vous annonciez votre volonté d'ouvrir le capital de la SONACA à hauteur de 25% à 40% en faveur d'un partenaire privé. Dans ce cadre, vous aviez indiqué que vous aviez amorcé des négociations avec le fonds d'investissement français «ACE Management» afin qu'il devienne ce partenaire privé recherché pour la SONACA, dans le cadre d'une augmentation de capital. Votre objectif était alors d'aboutir avant l'été 2011.

Fort logiquement, je vous avais réinterrogé en octobre dernier afin de savoir ce qu'il advenait de ce projet qui me semblait tout à fait nécessaire afin de garantir l'avenir et le bon développement d'une entreprise de pointe telle que la SONACA. Malheureusement, vous aviez dû me répondre que les négociations avec ACE avaient été suspendues d'un commun accord. En effet, en constatant que le bilan et les comptes de résultats de la SONACA avaient été durement affectés par la crise, ACE avait fait part de sa difficulté à adhérer au *business plan* 2010-2015 de l'entreprise. Par conséquent, les conditions qu'ils posaient désormais pour un partenariat stratégique étaient devenues trop exigeantes pour la Région wallonne.

Néanmoins, à l'époque, vous aviez bien parlé de «suspension» des négociations et non d'arrêt de celles-ci, notamment en attendant que le business plan se crédibilise dans les faits. En outre, vous m'aviez indiqué que «des discussions étaient toujours en cours avec d'autres investisseurs qui ont montré leur intérêt pour un partenariat». Vous restiez également favorable (en octobre) à la conclusion d'un accord «dans les prochains mois».

Monsieur le Ministre, vous ne serez pas surpris par mes questions puisque je reviens un peu à la charge. Où en sommes-nous aujourd'hui? Comment ce dossier a-t-il évolué depuis ma question d'octobre dernier? D'autres investisseurs sont-ils intéressés? Un ou plusieurs d'entre eux est-il «sorti du lot», si vous me permettez l'expression? Des négociations plus concrètes ont-elles pu redémarrer? ACE Management, par ailleurs, est-il toujours intéressé? En effet, l'évolution de la situation de la SONACA et la mise en route effective de son business plan ont peut-être pu amener ACE à revoir sa première analyse.

Par ailleurs, toujours en octobre dernier, vous aviez précisé que vous envisagiez «une adaptation de la structure bilantaire pour rendre celle-ci plus conforme avec la réelle situation de l'entreprise, et améliorer ainsi l'image de la SONACA auprès des investisseurs». Là encore, en termes d'image, où en est-on? Qu'avez-vous prévu, éventuellement, à court et à moyen termes? Avez-vous avancé dans ces adaptations? Sont-elles vraiment en mesure de changer l'image que peuvent avoir certains investisseurs de la SONACA?

Enfin, pouvez-vous m'en dire plus sur les échéances prochaines dans ce dossier? Il me plaît beaucoup de revenir dans votre commission sur ce dossier en particulier mais je pense que, à un moment, vous allez vous lasser de m'entendre. Par conséquent, j'aurais voulu savoir comment vous comptiez organiser les échéances prochaines. Quels sont vos objectifs à court et moyen termes? Des difficultés nouvelles sont-elles malheureusement apparues?

Certes, je partage tout à fait votre point de vue que, s'il est vraiment nécessaire de trouver un partenaire privé à la SONACA, il ne faut pas pour autant «brader» cette entreprise - et ses travailleurs - ni davantage accepter un accord qui pénaliserait financièrement la Région wallonne.

Néanmoins, je reste convaincue - on en a déjà discuté - qu'il faut avancer dans ce dossier. La SONACA évoluant dans un secteur hautement compétitif qu'est l'aéronautique, la recherche de partenaires privés fiables m'a toujours semblé devoir être une priorité pour la stabiliser, assurer son avenir sur le long terme et garantir les investissements nécessaires à son bon développement.

En effet, la région ne peut pas jouer éternellement le rôle d'unique actionnaire et se voir obligée d'intervenir régulièrement pour recapitaliser à partir des fonds publics.

Avec les difficultés budgétaires actuelles que connaissent les pouvoirs publics en Europe, la Région wallonne a encore moins qu'avant les moyens de le faire. Ce n'est pas M. le Ministre Antoine qui me démentira. Il nous faut trouver un partenaire privé solide qui puisse garantir le développement d'une telle entreprise, le maintien de l'activité industrielle et la recherche et le développement à Gosselies, le maintien sur place du centre de décision du groupe et, enfin, le maintien du volume de l'emploi. Il s'agit d'une série de prérequis qui me tient particulièrement à cœur, on en a déjà également parlé.

Je reconnais bien volontiers que cette question, qui était au départ une interpellation, dans la recherche d'une perle rare, est évidemment difficile. Cependant, je pense que c'est éminemment important pour le développement de la SONACA, dans l'intérêt de l'entreprise et de ses travailleurs pour la région de Charleroi, mais je pense surtout pour le redéploiement de la Wallonie dans son ensemble.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble de vos réponses et de vos précisions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Madame la Députée, la question que vous développez ce matin est très importante et, dans les éléments de votre interpellation, on trouve toute la complexité du dossier.

Dire qu'il faut trouver un partenaire qui crédibilise en maintenant le centre de décisions, le centre de recherche, l'emploi, l'avenir à long terme, tout cela à Gosselies, n'est pas chose facile.

Aujourd'hui, les grands constructeurs se sont transformés en assembleurs puisque l'évolution du monde aéronautique suit, avec 50 ans de retard, celui du monde automobile. Aujourd'hui, il y a une pression très forte sur les prix, à l'égard de tous les sous-traitants. De plus, ils indiquent assez cyniquement qu'ils peuvent aller produire dans des pays émergents et que cela coûtera moins cher. C'est aux dépens de chez nous.

Je suis, aujourd'hui, et je pense que vous partagez mon point de vue, soucieux d'asseoir le développement économique de la SONACA à long terme, mais en faisant en sorte que Gosselies reste le cœur, le poumon, et la force de frappe du groupe et non que tout cela se délite en allant aux quatre coins du monde aux dépens de Gosselies.

Il faut reconnaître que les circonstances économiques dans lesquelles nous évoluons ne sont pas particulièrement favorables pour prendre de grandes responsabilités dans le milieu industriel. Par ailleurs, depuis trois ans, nous avons fait - et quand je dis nous, c'est le soutien du gouvernement de manière constante - le management des travailleurs et des améliorations de résultats tout à fait important.

Nous allons aujourd'hui clôturer l'année 2011. Nous n'avons pas encore les chiffres définitifs mais nous allons être relativement proches de l'équilibre, en avance significative par rapport au plan 2011-2015.

En ce qui concerne les partenariats, nous avons effectivement considéré que, en l'état, les propositions du groupe ACE ne nous permettaient pas de conclure. Cependant, nous avons, aujourd'hui encore, d'autres contacts avec d'autres partenaires.

Vous comprendrez aisément qu'il est difficile, dans ce genre de négociations où les clauses de confidentialité s'additionnent aux sanctions financières en cas de non-respect, de vous en dire davantage aujourd'hui. Néanmoins, hasard de calendrier, j'ai encore rencontré le management de la SONACA hier pour envisager avec eux un certain nombre de pistes pour, d'une part, mieux ancrer encore le groupe dans la société industrielle aéronautique de demain, parce que je pense qu'il y aura encore de fortes évolutions dans les années qui viennent, mais avec la vraie volonté de maintenir en Wallonie, et spécialement à Gosselies, un fleuron aéronautique dans un monde de l'aviation qui est extrêmement sous pression.

Aujourd'hui, nous continuons à travailler mais nous n'avons pas encore - et c'est la raison pour laquelle je n'en dirai pas plus - de projet concret et arrêté qui me permette de vous en dire plus.

Vous reviendrez sur le sujet et cela sera un plaisir de vous répondre à nouveau. Je ne doute pas que vos nouvelles fonctions vous rendront encore plus attentive à l'avenir de la SONACA.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). – Je ne suis pas sûre que ce soit vraiment un cadeau ! On verra sur le long terme.

(*Rires*)

Je viendrai vous expliquer cela en commission.

Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. Je retiens, en tout cas, que le dossier est loin d'être clos. C'est éminemment rassurant. J'entends également que les chiffres 2011 sont proches de l'équilibre. C'est un élément important pour la suite des négociations. Le *business plan* tient la route, c'est un des éléments essentiels dans la recherche de partenaires. Le fait que des partenaires soient toujours intéressés est aussi un élément important parce qu'il y a toujours un doute de savoir si, oui ou non, des personnes ont encore envie de reprendre ce type de société. Vous me l'annoncez et vous me le confirmez ce matin. J'en prends bien note.

Le fait de vouloir continuer à ancrer le groupe à Gosselies, de le développer et de continuer à avoir des rapports extrêmement forts avec le manager, dans une volonté de travailler encore mieux demain, sont des éléments qui me paraissent, aujourd'hui, importants. Ils sont nécessaires pour rassurer les travailleurs et leur famille puisque, vous l'avez rappelé vous-même, la situation économique est difficile. La région de Charleroi a malheureusement dû subir une série de fermetures d'entreprises et il est important d'entendre ce genre de propos afin de continuer à motiver les troupes et d'aller de l'avant.

C'est avec un plaisir partagé que je reviendrai vous interroger d'ici quelques mois.

QUESTION ORALE
DE M. TACHENION À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES
TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« LA RELANCE DU FOUR N° 2 CHEZ
VIDRALA À GHLIN »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tachenion à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la relance du four n° 2 chez Vidrala à Ghlin ».

La parole est à M. Tachenion pour poser sa question.

M. Tachenion (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, ces derniers mois, j'ai eu l'occasion de vous questionner sur la situation de différentes entreprises en difficulté dans le Hainaut, et tout particulièrement dans ma région de Mons Borinage. Le sujet qui m'amène aujourd'hui est, je l'espère, une actualité un peu plus réjouissante, du moins à la lecture des articles de la presse spécialisée il y a quelques jours.

Ma question a trait à la relance du four n°2 chez Vidrala, verrerie anciennement Verlipack, de Ghlin.

Monsieur le Ministre, vous savez que, en décembre 2009, j'étais déjà venu avec ce dossier dans un contexte d'annonce de licenciement susceptible de toucher 89 travailleurs de cette verrerie. Actuellement, comme je viens de le dire, la presse donne l'impression de relayer des informations plus optimistes, alors qu'il y avait eu, à l'automne 2011, des communications assez contradictoires concernant le sort de ce second four. Il semblerait donc qu'il pourrait finalement être rallumé grâce à un investissement de dix millions d'euros sur fond de dialogue social renoué au sein de l'entreprise.

Au moment où je vous parle, à ma connaissance, aucune décision officielle ne semble avoir confirmé ou infirmé la nouvelle. Les syndicats annoncent, à terme, la création de 80 postes en relation avec les nouveaux investissements consentis. Il se dit même que, une fois les travaux de reconstruction du four achevés, l'entreprise pourrait de nouveau atteindre un taux de 300 personnes engagées, ce qui la situerait - ne le crions pas trop fort - dans le top des employeurs de la région.

Tout simplement, Monsieur le Ministre, je voulais vous demander si vous en saviez un peu plus. Pouvez-vous confirmer ces informations et les répercussions heureuses qu'elles ne manqueraient pas d'avoir pour l'emploi dans la région de Mons-Borinage et la relance d'un secteur qui faisait état de difficultés il n'y a pas si longtemps encore ?

Lorsque je vous avais interrogé, vous nous aviez rappelé que lorsque Vidrala avait racheté la manufacture de verre, elle avait sollicité une aide d'utilisation durable de l'énergie de la Wallonie de l'ordre de six millions d'euros pour la construction d'un nouveau four. L'occasion m'est donnée également de vous demander quel est le niveau d'implication de la Wallonie dans ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Député, merci pour votre question.

Comme vous le savez probablement, en 2011, je me suis rendu dans le pays basque et je suis allé au siège social de Vidrala, notamment pour parler avec eux de la manufacture du verre. Il faut savoir que cet outil est un outil critique pour eux dans la mesure où c'est le seul implanté en Europe du nord. Donc, la manufacture du verre représente, en termes de production et de logistique, une situation tout à fait importante et stratégique pour eux.

Nous sommes dans un secteur industriel relativement sous pression. Ce n'est pas évident. Il y avait le souhait des propriétaires d'avoir un accord sur une organisation du travail qui permette de répondre de manière adéquate, à leur estime, aux modes de production modernes.

Le débat a été relativement long, mais aujourd'hui, il y a eu un accord entre les représentants du personnel et l'entreprise pour développer ces modes de production et donc des régimes de travail adaptés.

Dès lors, effectivement, les projets d'investissements qui étaient conditionnés par cet accord peuvent se dégager et se mettre en place

Pour être précis, au jour d'aujourd'hui, il n'y a pas de décision formelle du conseil d'administration et c'est ce qui me rendra prudent. Mais il est clair que le projet de *revamping* du four n° 2 pour un montant de 10 millions d'euros est bien dans sa phase finale.

Il appartient au conseil d'administration de prendre ses responsabilités et tant qu'il ne l'a pas fait, on ne peut pas affirmer que l'investissement va se faire. Il est clair aussi que si cet investissement devait être confirmé, cela aurait un impact positif sur l'emploi. Comme je vous l'ai indiqué, cela donnerait un nouvel élan à cette entreprise qui crée un produit qui pourrait être appelé un produit « banal », mais avec des modes de production permettant de garder ses productions en Europe de l'ouest, pour desservir les grands clients qui se situent au nord de l'Europe.

J'espère que dans les jours qui viennent, nous aurons la confirmation de la bonne nouvelle.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tachenion.

M. Tachenion (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. Nous allons toucher du bois et ouvrir grands nos yeux et surtout nos oreilles en espérant, comme vous le confirmez, que la température soit «chaude» - sans jeu de mots - en la matière!

Ces informations sont de nature à être corroborées. On se réjouit que, sur fond de dialogue social, on ait pu avancer. Quand cela va bien, il faut le dire. C'est un élément important pour une plus grande flexibilité de l'organisation du travail avec les conséquences que cela peut avoir sur le domaine de l'emploi.

Je vous remercie pour cette réponse et nous attendrons les prochains jours.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « QUE SE PASSE-T-IL À LA SOGEPA ? » »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «Que se passe-t-il à la SOGEPA?»»

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, parmi les multiples pararégionaux wallons actifs dans l'accès au financement des entreprises, la SOGEPA se caractérise, à côté de sa mission historique de gestion des participations wallonnes dans la sidérurgie, par ses interventions dans des secteurs ou des entreprises sont en proie à des difficultés et par l'importance d'un certain nombre de missions qui lui ont été déléguées.

La Commission de l'Economie a eu l'occasion, en mai dernier, d'entendre son président. Lors de cette audition, par ailleurs fort intéressante, a été abordée, notamment, la question de la gestion interne et de l'évolution des structures de l'organisme. Plus de huit mois étant passés depuis, il me paraît intéressant de revenir sur ces différentes questions ainsi que sur d'autres éléments relatifs à la situation de la SOGEPA.

Ces derniers mois, plusieurs articles de presse - en sens divers - ont évoqué des tensions internes parfois aiguës au sein de la SOGEPA. Plusieurs éléments ont été mis en avant pour expliquer l'apparent malaise actuel au sein de la société. Parmi ceux-ci, entre autres, il y a bien la question de la désignation d'un président du conseil d'administration différent du président du comité de direction. Je n'ignore pas les règles de sociétés en la matière, mais on est aussi ici dans un contexte de sociétés qui sont dans l'environnement public, avec des mécanismes spécifiques. Dès lors, la gouvernance sensu stricto des sociétés, ne doit pas nécessairement être transposable telle quelle, en tout cas lorsqu'on évoque des outils comme la SOGEPA. Il y a un certain nombre d'écrits en la matière, vous les connaissez, Monsieur le Ministre.

Donc, première question en suspens, qu'en est-il de la présidence du conseil d'administration? Il semble qu'il y ait des tensions fortes, que les uns et les autres n'adhèrent pas nécessairement au schéma évoqué, que l'information ne se transmet pas, que le rôle de l'un par rapport à l'autre ferait l'objet de vives tensions. J'emploie évidemment le conditionnel, mais la maison bruisse d'un certain nombre d'informations, m'indique-t-on.

Par ailleurs, vous vous êtes exprimé publiquement, sous une forme que je qualifierais de réprimande envers la SOGEPA à propos du non respect de la confidentialité d'un rapport bien connu. C'est probablement l'élément que, de façon brillante, mes collègues et ma collègue vont évoquer dans quelques instants.

Je ne vais évidemment pas l'aborder.

Nous sommes, par ailleurs, à un moment clé pour l'avenir de nos institutions et il est évident qu'une réforme des structures, puisque c'est l'élément central de ma question - parmi lesquelles les outils financiers - s'imposera à brève échéance. Dès lors, Monsieur le Ministre, puis-je vous demander - mes questions ne concernant que l'interne de la SOGEPA - quelle est actuellement votre analyse de ce qui se passe à l'intérieur de la SOGEPA? Quels sont les problèmes, quelles sont les tensions, qu'en est-il avec cette présidence du conseil d'administration? Y a-t-il des problèmes d'autre nature? Qu'en est-il des relations sociales internes à la SOGEPA?

Par ailleurs, la nomination du président du conseil d'administration est-elle confirmée? Ou va-t-elle être confirmée? Ou bien le gouvernement souhaite-t-il moduler sa décision? Si ce n'est pas le cas, quel sera le moment de cette décision? Par ailleurs, l'organisme respecte-t-il bien l'ensemble des dispositions du décret, notamment de 2004, relatif aux administrateurs publics, aux commissaires du gouvernement et au contrat de gestion et à l'obligation d'information?

Point plus technique, mais d'importance d'un point de vue budgétaire, il semble que le dossier évolue en ce qui concerne la qualification des fameux codes 8, des fameuses participations. Qu'en est-il ? A-t-on pu passer - pour ramasser mon propos - le cap de la requalification par l'ICN ?

Qu'en est-il également des missions déléguées et des montants concernés ?

Enfin, à l'instar d'autres interventions qui ont fait jour tout au long de ces dernières semaines, préparez-vous une indispensable rationalisation du paysage des outils articulés via la SRIW ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

Madame Defraigne ?

Mme Defraigne (MR). – Madame la Présidente, pour ne pas reprendre toute la question qui concerne cet aspect-là, on parle du fonds de la sidérurgie lors de ma question. Si vous le permettez, sur ce problème de la SOGEPA et de la divulgation du rapport, on pourrait ramasser le propos.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Le mardi matin, je suis là pour faire plaisir aux parlementaires.

Mme la Présidente. – Que le mardi matin ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je vous vois le mardi matin !

Mme la Présidente. – Et pas le mercredi alors ?

Madame Defraigne, votre question est jointe à d'autres et je préfère que nous traitions les choses séparément.

La parole est à M. le Ministre Marcourt pour répondre à la question de M. Borsus.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Député, votre question me permet de faire le point sur la situation d'un organisme important pour la Wallonie. En effet, comme vous le signalez, la SOGEPA est l'outil privilégié du gouvernement, non seulement dans le secteur de la sidérurgie, qui est le dernier grand secteur de ceux que l'on a appelé « secteurs nationaux », mais aussi dans tous les secteurs en restructuration.

Il n'est pas inutile de vous rappeler, malgré les difficultés qu'il connaît actuellement, le caractère structurant du secteur sidérurgique, tout comme je ne vous ferai pas l'injure de vous indiquer à quel point il est fondamental, alors que nous traversons une crise économique sans précédent, de disposer d'un organisme pouvant intervenir dans des entreprises en difficulté.

La SOGEPA participe donc à ce que l'on peut appeler, l'initiative industrielle publique qui n'est plus tellement en vogue aujourd'hui, notamment au regard des règles européennes, même si elle constitue, dans certains cas, un véritable moteur du développement d'activités industrielles dans différentes régions européennes qui en ont bien besoin.

On constate désormais, sur l'impulsion d'Eurostat, une remise en cause des participations publiques prises par l'état dans les entreprises privées de manière générique, l'état pouvant être une région ou une commune ou toute autre institution publique.

Nous avons donc entamé un dialogue avec l'ICN afin d'examiner avec lui, les éléments dont elle souhaite disposer pour pouvoir effectuer son analyse avec la pertinence nécessaire. Des réunions spécifiques ont d'ailleurs eu lieu avec la SOWALFIN et la SOGEPA. Cela nous a permis de mieux comprendre les éléments dont l'ICN a besoin pour effectuer les contrôles, tout comme cela a permis à cette institution de mieux comprendre quels étaient les modes de fonctionnement entre la région et ses organismes.

Pour les dépenses de l'année 2011, les éléments justificatifs des opérations financières devront être transmis à l'ICN en février 2012. Une première notification en matière de déficit et de dette des administrations publiques sera faite par l'ICN en date du 31 mars 2012. La clôture des comptes détaillés serait prévue pour le 15 juin 2012.

Mes collaborateurs et les différents services travaillent dès lors actuellement à réunir l'ensemble des éléments nécessaires pour l'ICN et à produire les justificatifs requis.

Vous m'interrogez ensuite sur la situation de la SOGEPA. Je l'ai déjà dit à cette tribune, il y a deux semaines, je regrette, et c'est un euphémisme, les fuites qui ont permis la parution dans la presse d'une version intermédiaire du rapport commandé à Laplace Conseil, sans préjudice d'un autre rapport commandé à Syndex.

Les personnes qui sont à la tête d'institutions me semblent être des commis de l'État et doivent se comporter comme tels. Nous devons bien constater que cela n'a pas été le cas ici et maintenant. Il est clair que cette situation, comme d'ailleurs celles relevées précédemment dans la presse, ne créent pas un climat propice à un travail serein et que cela peut

avoir un impact sur les relations entre les hommes et les femmes travaillant dans une même entreprise.

Or, le personnel ne demande qu'une chose, c'est que la SOGEPA arrête de faire la une sur des sujets qui ne sont pas de son métier et qu'il puisse travailler de manière rigoureuse.

Je voudrais saluer le professionnalisme d'un certain nombre de collaborateurs de la SOGEPA, dans l'objectif d'aider des entreprises qui traversent une situation économique délicate, à se restructurer et à se redéployer.

Dans ce cadre, on pourrait se dire que la nomination d'un nouveau président du Conseil d'administration n'est pas le point le plus central, mais il n'en demeure pas moins que ce n'est pas la raison pour laquelle elle n'est pas encore intervenue. En effet, c'est parce qu'il faut changer les statuts de la société puisqu'ils prévoyaient antérieurement que le président du Comité de direction soit le président du Conseil d'administration.

Je voudrais indiquer que cela s'est également passé dans la Société publique de gestion de l'eau, que vous connaissez bien. Là aussi, nous avons découplé le rôle des deux en mettant à la tête du Conseil d'administration, un représentant non-permanent du conseil.

La situation actuelle, couplée à la réflexion que vous faites par rapport au rôle de chacun des outils économiques, m'incite également à penser qu'il faut aller plus loin et ne pas se limiter à une simple modification statutaire permettant de nommer un président du Conseil d'administration différent du président du Comité de direction.

Je n'ai jamais considéré qu'il faille restructurer pour le plaisir de restructurer. Je suis de ceux qui pensent que les sociétés ont été créées pour répondre à des objectifs précis et qu'on doit toujours évaluer ceux-ci de manière à voir si la pertinence des institutions est en ligne avec les objectifs que nous voulons atteindre.

Récemment, même si cela n'est pas encore fort apparu, la SRIW a nettoyé plusieurs filiales de manière à réduire le nombre d'entreprises existantes - et faisons attention au fait que beaucoup de structures juridiques n'ont pas de personnel. La SRIW l'a fait, avec l'absorption de Technowal et de C.D. Technicom au sein du groupe pour le secteur technologique.

J'ai entendu la demande de certains d'ouvrir un débat sur la réorganisation d'outils économiques qui visait d'ailleurs la SOGEPA, comme la vôtre. Ceux qui interviennent tout en critiquant la SOGEPA disent que la SRIW et la SOWALFIN fonctionnent bien.

Je pense qu'aujourd'hui, vu l'évolution notamment du secteur sidérurgique, nous devons analyser si la SOGEPA doit rester en l'état telle qu'elle est. Personnellement, je suis favorable à ce qu'on distingue les deux métiers : la sidérurgie d'un côté et les entreprises en difficultés de l'autre. Il faut réfléchir à une organisation encore plus pertinente. Aujourd'hui, exercer le métier de la restructuration n'est pas le même que celui de développer des sociétés en croissance. Les concepts sont différents, les méthodes sont différentes et les relations sociales sont différentes.

Comme je l'ai indiqué, cette réflexion est en cours et j'aurai l'occasion, dans les mois qui viennent, de venir vous reparler de l'avenir des institutions économiques et publiques, dépendant de la région.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre pour ces différents éléments d'information.

En ce qui concerne la différenciation des fonctions de président de Conseil d'administration et de président de Comité de direction, les outils ont fonctionné pendant de nombreuses années à la satisfaction de tous, me semble-t-il, avec une structure qui était unique. Je n'ai pas de querelle juridique de quelque nature que ce soit par rapport au fait de différencier et donc, de créer de nouvelles fonctions par rapport à des conseils d'administration que l'on sépare des fonctions de présidents de Comité de direction.

Je dois bien observer que dans les cas que vous avez cités, c'est plutôt pour faire de la place à une sensibilité politique de facto. Le résultat étant celui-là puisque, que ce soit la SPGE ou la SOGEPA, suivant ce qu'il me semble avoir observé, c'est la composante verte de l'olivier qui, dans chacun des cas de figure évoqué, a proposé le nom de quelqu'un.

J'observe que cette espèce de «bicéphalite» introduite dans le périmètre des sociétés de droit public qui gravitent autour de la région crée indubitablement des difficultés. On le voit à la SOGEPA, et c'est un des éléments important de la difficulté actuelle. Il y a une espèce de dualité, de tension, de répartition des tâches et de positionnement par rapport aux tâches à assumer ou aux responsabilités à endosser de l'un par rapport à l'autre. Cela revient à créer des fonctions, des charges et des frais supplémentaires. Par rapport à cet élément, je nourris un très grand scepticisme.

Par ailleurs, en termes de rationalisation des outils, il est vrai qu'«un peu» fût fait et que toutes les structures, notamment celles qui gravitent autour de la SRIW, n'envoient pas de personnel.

Nonobstant ces préambules, nous sommes nombreux à penser - beaucoup d'acteurs du secteur économique - qu'une restructuration importante devrait voir le jour, à brève ou à moyenne échéance.

Qu'il y ait des métiers différents, à l'évidence on peut le considérer. Ceci dit, à mes yeux, il y a des missions historiques dont la sidérurgie, bien évidemment. Cependant, dès l'instant où l'on est un intervenant dans le monde économique, avec un professionnalisme, des connaissances, des expertises, qu'on agisse dans un contexte qui porte l'avenir d'activités naissantes, croissantes, ou qui donne un avenir à des activités qui rencontrent aujourd'hui des difficultés, ne me paraît quand même pas être sur une autre planète économique.

Dernièrement, j'entends des informations concernant la requalification des participations. Je note donc que le travail est toujours en cours actuellement et qu'un certain nombre de pas ont été franchis.

Le débat avec l'ICN n'est dès lors pas clos. Cette question est importante quant à son impact concernant le respect par la Région wallonne, de ses engagements et de la trajectoire budgétaire. Elle est toujours pendante, ou en tout cas aujourd'hui, partiellement en débat.

Monsieur le Ministre, vous avez la franchise de nous en informer, ce qui nous éloigne, vous en conviendrez, assez fortement des propos tenus en son temps par le ministre du budget qui indiquait que, finalement, tout cela n'était pas trop important et qu'on allait pouvoir rapidement faire valoir son point de vue et convaincre l'ICN du fait que tout cela ne devait pas être, en tout cas pour l'essentiel de ses dépenses, requalifié en ce qui concerne la Région wallonne.

QUESTION ORALE
DE M. NOIRET À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES
TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« LES SUITES À DONNER À LA RUPTURE DE CONTRAT AVEC LAPLACE-CONSEIL »

INTERPELLATION
DE MME GOFFINET À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES
TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
«LA RUPTURE DU CONTRAT DE CONSULTANCE AVEC LAPLACE CONSEIL»

QUESTION ORALE
DE MME DEFRAIGNE À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES
TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« LES SUITES POUR ARCELOR MITTAL APRÈS LE REJET DE L'ÉTUDE LAPLACE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «les suites à donner à la rupture de contrat avec Laplace-Conseil», l'interpellation de Mme Goffinet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «la rupture du contrat de consultance avec Laplace Conseil» et la question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «les suites pour Arcelor Mittal après le rejet de l'étude Laplace».

La parole est à M. Noiret pour poser sa question.

M. Noiret (Ecolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'imagine qu'on n'a pas dû être surpris de voir arriver ces questions. Elles sont la suite logique de nos derniers échanges d'il y a deux semaines où nous évoquions ce rapport qui venait d'arriver de manière non officielle et, vous l'avez largement évoqué, de manière non finalisée. On peut insister sur les incohérences de ce rapport. J'avais indiqué que, malgré tout, un certain nombre d'éléments méritaient peut-être d'être intégrés dans une réflexion plus large.

Quoi qu'il en soit, vous avez pris la décision, et je pense qu'elle est assez logique, de mettre un terme au contrat qui liait le gouvernement, à travers la SOGEPA, à cette société de consultance.

Je prends acte, mais ensuite? Les questions posées il y a quelques mois au moment de l'annonce de décision de fermeture par ArcelorMittal de la phase liquide, restent aujourd'hui toujours bien posées. Nous n'avons toujours pas une vue suffisamment pointue - et soutenue par un certain nombre de constats d'études et d'éléments à la foi quantitatifs et qualitatifs, mais en tout cas chiffrés -, qui permette de construire dès aujourd'hui, une option ou éventuellement plusieurs options, sur lesquelles nous pouvons retravailler en accords avec les partenaires sociaux, en négociation avec les propriétaires de cette entreprise, pour tenter de sortir de la crise.

Vous l'avez rappelé tout à l'heure à l'occasion d'une autre question, une autre étude a été commandée auprès de Syndex, consultant manifestement lié au monde syndical, avec sans doute une approche différente.

Même si certains prétendent qu'il y a déjà des éléments qui seraient connus, il est heureux que cette étude n'ait pas encore fait l'objet de fuite. Peut-être avez-vous des informations car nous, nous n'en avons pas.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Allez-vous construire la stratégie du gouvernement sur base de cette seule étude ? Allez-vous développer d'autres approches ? D'autres consultants ont-ils été approchés, ce qui permettrait d'avoir une vision plus intéressante ? Des éléments de l'étude Laplace Conseil sont-ils malgré tout, intéressants ?

Je rappelle que deux éléments nous semblaient être des pistes intéressantes, dont l'idée d'une unité qui reprendrait les activités chaud et froid d'aujourd'hui dans une unité plus autonome au sein du groupe et un peu en dehors du groupe, si c'est autonome évidemment.

Rappelons aussi l'option à étudier d'une aciérie électrique. Des éléments comme ceux-là seront-ils intégrés dans cette étude ou dans d'autres ? Quelles sont aujourd'hui, les pistes de travail sur lesquelles nous allons pouvoir construire une réflexion, une option - voire plusieurs - et puis ensuite, agir.

D'autant, Monsieur le Ministre, je crois qu'il faut le dire aux différents acteurs, que le temps presse. Cela fait un certain nombre de mois que la décision est tombée. On voit bien que la procédure Renault prend du temps et c'est peut-être tant mieux pour les travailleurs qui, en attendant, continuent à bénéficier de leurs revenus.

Sur l'ensemble du projet industriel, ce temps qui passe, pose questions. Ces outils, si on devait être en capacité de les maintenir, sont-ils protégés, malgré la décision de Mittal ? Les pistes de sauvegarde de ces outils sont-elles bien balisées ? A-t-on mis en place tout ce qui est nécessaire à cet égard ?

Ma question vise à faire le point.

On le sait, les forces politiques présentes au sein de ce parlement tentent de conjuguer leurs efforts plutôt que de se disperser, et c'est heureux pour la région, pour les travailleurs et pour l'avenir industriel de la région liégeoise.

Il est important, et c'est en tout cas l'occasion que je souhaitais vous donner aujourd'hui, de nous indiquer les éléments qui vont fonder une stratégie, les pistes qui permettent d'alimenter notre réflexion et les décisions que nous devrons prendre à un moment donné.

Je le rappelle, une étude devrait bientôt arriver. Des éléments qui ont été mis sur la place publique sont-ils intégrés, doivent-ils l'être, et comment ?

Enfin, vous l'avez dit - et je pense que nous sommes tous d'accord -, il faut envisager toutes les options.

Toutes les options, cela veut dire qu'il faudra prendre des décisions qui devront être argumentées, objectivées, et c'est bien l'inquiétude que nous avons aujourd'hui.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet pour développer son interpellation.

Mme Goffinet (cdH). – Je m'excuse, Madame la Présidente, je vais tenter d'être assez audible car j'ai une extinction de voix.

Mes collègues et vous-même l'avez rappelé, Monsieur le Ministre, il y a 15 jours, la divulgation dans la presse du rapport Laplace sur l'avenir de la sidérurgie liégeoise a fait l'effet d'une bombe. Sans l'avoir lu dans son intégralité, chacun a immédiatement réagi sur base de divers extraits vus ou entendus.

Fort logiquement, dans ce contexte, trois jours après la publication de ce rapport, vous avez été interrogé en commission sur les grandes lignes de celui-ci et sur votre réaction.

Vous avez alors fait part de vos propres critiques quant à ce rapport où vous avez pointé les incohérences. Vous avez indiqué que pour vous, il s'agissait d'un rapport intermédiaire. Vous l'avez d'ailleurs rappelé il y a un l'instant, et notamment le fait qu'il n'était pas possible de lui donner suite dans l'état.

Parallèlement, vous avez vivement regretté que la SOGEPA, commanditaire au nom de la région, n'ait pas pu préserver la confidentialité de ce document jusqu'au rapport définitif. Pour vous, cette fuite est regrettable et il y a là, une responsabilité importante. Dans la foulée, vous avez annoncé une réunion du Comité de direction de la SOGEPA dès le lendemain, soit le 25 janvier.

Depuis lors, on a pu apprendre que ce comité de direction - ou comité d'orientation, je ne connais pas le terme exact qu'il faut employer -, avait décidé de casser le contrat avec l'auteur du rapport Laplace Conseil, mais qu'il n'aurait pas été suivi ensuite par le Conseil d'administration de la SOGEPA. Tout cela est mis au conditionnel.

Pour sa part, Laplace aurait déjà touché une partie de ses honoraires, mais la SOGEPA n'entendrait pas honorer le solde restant dû. Pouvez-vous me confirmer ces informations et m'exposer ce qui a été exactement décidé dans les diverses instances de la SOGEPA concernant ce rapport, parce que ce n'est pas très clair ? Est-ce rompu ou pas ?

Certes, le fond de tout ce dossier reste bien sûr le redéploiement du bassin liégeois - et aussi hennuyer -, mais surtout l'avenir de la sidérurgie liégeoise et wallonne et des milliers de travailleurs qui la font vivre. C'est en partie un débat que nous avons déjà eu à plusieurs reprises dans cette commission, notamment il y a deux semaines, à propos de certaines des conclusions et recommandations émises par Laplace - M. Noiret en a fait allusion tout à l'heure. Par conséquent, je souhaiterais vous interroger aujourd'hui plus spécifiquement sur la polémique qui entoure ce rapport et l'éventuelle rupture du contrat avec Laplace Conseil.

En effet, tout ceci n'est pas anodin et donne quand même l'impression que le contrat pourrait être rompu avec cette société de conseil parce qu'elle n'avait pas écrit ce que ses commanditaires avaient envie de lire.

Comment répondez-vous à cette critique ? L'impression laissée est bien entendu négative et assez dérangeante. Malheureusement, que cette impression soit fondée ou pas importe d'ailleurs assez peu, le mal est fait et l'image donnée à l'objectivité des conseils demandés et aux décisions prises ensuite par la région est fortement écornée. Comment pensez-vous rétablir cette image et cette objectivité ? Quels sont vos arguments pour démentir cette impression négative ?

D'autant plus que Laplace Conseil n'est pas un néophyte dans le domaine de la sidérurgie, et plus particulièrement de la sidérurgie liégeoise. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que la Région wallonne, via la SOGEPA, commande une telle étude à cette société. En effet, ce fut déjà le cas à l'automne 2009 mais à cette époque, il n'y a eu aucune remise en cause de l'étude remise par Laplace à la SOGEPA. J'imagine donc logiquement que la SOGEPA a payé la totalité des honoraires prévus. J'aurais aimé savoir - si vous êtes en possession des chiffres - combien cette étude avait coûté en 2009.

Dès lors, quand on compare les réactions concernant ces deux études, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'en 2009 - je vais résumer les conclusions -, quand Laplace Conseil « croyait » encore à l'avenir du « chaud » liégeois, son travail avait été salué tant par les syndicats que par vous-même. À l'inverse, en 2012, il est beaucoup plus critique et il considère que la fin de la phase à chaud est irréversible. Il est vilipendé de toutes parts et le contrat pourrait être cassé par la SOGEPA. Je voudrais savoir comment vous expliquez ces deux réactions qui sont à ce point, contradictoires.

Certains s'insurgent également sur le prix de cette dernière étude et remettent même en cause le bien-fondé de cette dépense. Il est vrai que le montant peut poser question, mais il me semble qu'il fallait alors s'en inquiéter probablement déjà pour la première étude en 2009.

Il est tout de même étonnant de ne commencer à s'insurger à l'encontre de cette dépense que lorsque le résultat ne nous satisfait pas et lorsque le conseil demandé n'est pas celui qu'on espérait. Pour votre part, comment justifiez-vous les montants engagés ?

Enfin, sur un plan juridique, quelles sont les conséquences de cette rupture de contrat avec Laplace Conseil ?

On l'a vu, une partie seulement des honoraires a été versée et la SOGEPA ne compterait pas payer le solde restant dû pour ce rapport. Me le confirmez-vous ? Si oui, il me semble dans ce cas que c'est « de deux choses l'une » : soit il y a un vice fondamental dans le travail fourni par Laplace et la SOGEPA ne devrait-elle pas réclamer aussi les montants déjà versés ?

Soit Laplace Conseil a bien répondu à la commande qui lui était adressée et a remis le rapport qu'il estimait pertinent. Dès lors, l'entièreté de ses honoraires devrait lui être versée. Quelle est votre analyse sur cette question ? Quelle est la position de la Laplace Conseil sur le sujet ? Y a-t-il un risque qu'il faille également assumer des frais pour la rupture de ce contrat ?

Par ailleurs, M. Noiret l'a exprimé précédemment, il a parlé du deuxième rapport de la deuxième étude qui a été commandée à Syndex. Qu'en est-il du coût de cette deuxième étude ? Pourquoi deux rapports ont-ils été demandés en parallèle ? Quelles devaient être leurs spécificités respectives ? Quand Syndex doit-il avoir remis ses conclusions au gouvernement ? Nous n'avons aucune information sur le sujet.

J'en resterai là aujourd'hui. Ce seul aspect du dossier est déjà pour le moins important, mais nul doute qu'il nous faudra rapidement débattre à nouveau et en profondeur de l'avenir de la sidérurgie liégeoise et des actions à entreprendre pour assurer de manière optimale son redéploiement et la sauvegarde des emplois concernés, M. Noiret l'a évoqué. Peut-être cela pourra-t-il se faire de manière plus sereine et plus complète quand la tempête autour du rapport Laplace se sera un peu calmée, et surtout quand nous aurons aussi pu prendre connaissance du rapport Syndex. Il en va de l'avenir de tout un pan de l'activité économique liégeoise et même wallonne. Surtout, il en va de l'avenir de milliers de travailleurs et de leur famille.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je vais essayer de remettre de l'ordre quant à la forme et le

fond. Ce sont en principe deux choses distinctes, sauf quand la forme risque d'altérer le fond.

La forme est la divulgation de la confidentialité. Je lis: «Marcourt grogne». Ce qui s'est passé est grave. Je cite M. le Ministre Marcourt: «La SOGEPA, gardienne de la discrétion du document, n'a pas été capable d'en conserver la confidentialité, alors qu'il n'est pas définitif. Il ne l'aurait été qu'après examen contradictoire et réponse aux questions, ce qui n'est pas le cas. Quelqu'un a pris la liberté de le divulguer». Concernant la forme, avez-vous mené une enquête interne? Les sanctions vont-elles pleuvoir? Des têtes vont-elles tomber?

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

Au Cluedo, c'est le colonel Moutarde, dans la bibliothèque de la SOGEPA qui a commis le crime avec le chandelier!

On voudrait quand même bien savoir, suite à la question de M. Borsus sur l'enquête et ce qui se passe à la SOGEPA, dans cette maison qui est devenue une maison de verre où les portes claquent - et si elles sont en verre, cela risque de faire des dégâts. Nous avons le droit de savoir s'il y a une enquête interne et si, éventuellement, ces fuites vont être sanctionnées par une procédure disciplinaire.

Je rebondis sur ce que vous avez répondu à M. Borsus tout à l'heure, puisque les deux questions étaient liées.

Que se passe-t-il à la SOGEPA? Vous avez dit: «Je veux séparer les métiers», donc, d'une part, ce qui va concerner l'avenir de la sidérurgie et, de façon plus générale, les restructurations d'entreprise, ce qui est différent des entreprises en croissance. M. Borsus disait: «Cela ne me paraît pas être deux planètes économiques différentes». À quel moment passe-t-on de la restructuration à la croissance?

Certes, il y a les bilans et les comptes de résultats qui peuvent le dire, mais ne craignez-vous pas de mettre sur pied un «bidule» de plus alors que, précisément, c'est ce qu'on essaye de canaliser, parce qu'il y a trop de structures, trop de lasagnes. Je passe sur les expressions qui sont généralement employées.

Vous nous dites que vous viendrez devant nous avec un projet. Ce projet correspond-il à une nécessité économique de séparer les métiers? Quel est le point d'ancrage, le critère de distinction qui permettra de classer dans une catégorie ou dans une autre? Cette séparation que vous envisagez serait-elle une éventuelle mesure de rétorsion ou de sanction? Est-ce le résultat de votre grognement et de votre colère par rapport à ce qui se passe au sein de la SOGEPA? La fuite du rapport aura-t-elle une répercussion sur le fond? Plus précisément sur la question qui nous occupe qui est celle de la sidérurgie, le rapport Laplace a-t-il péché par son absence de rigueur ou de vertu scientifique? Quand peut-on attendre l'autre rapport le Syndex? Napalmise-t-on pas le rapport Laplace parce qu'il ne dit peut-être pas ce que l'on a envie d'entendre?

Indépendamment des péripéties que l'on a vécues, qu'est-ce qui pèche sur le fond du rapport Laplace? Quid du rapport Syndex? Selon vous, quelle analyse aurait dû être faite? Quelles sont les options que vous allez suivre? On vient tous les quinze jours en disant: «Où en est ce dossier?».

J'ai interpellé la semaine passée M. le Premier Ministre au Sénat, comme sénateur de communauté, en lui demandant ce qu'il comptait faire et s'il comptait s'investir comme par exemple M. Verhofstadt l'avait fait dans d'autres dossiers, je pense notamment à l'industrie automobile flamande. J'ai été un peu déçue de sa réponse. Il m'a dit qu'il avait des contacts avec vous. C'est heureux. Je suppose que ce n'est pas uniquement pour des débats régionalistes et communautaires au sein du parti socialiste. Quelle est la coordination de votre action? Le premier ministre va-t-il porter le débat à l'Europe et essayer de défendre ce dossier sur le fond? Je dois dire qu'il a été assez évasif, je m'attendais à une position. Je trouvais que je lui donnais une belle tribune pour s'exprimer de manière plus volontariste.

Dernière chose, aujourd'hui, sur le site du *Soir* sous le titre «ArcelorMittal, demande insuffisante pour relancer les Hauts-Fourneaux» du 7 février 2012 à 9 heures 31 on peut lire «Arcelor ne prévoit pas pour le moment de relancer des hauts-fourneaux mis en veille en Europe car la demande d'acier est certes remontée mais pas suffisamment, indiquait, ce mardi le directeur financier du groupe Aditya. Deux hauts fourneaux à Liège, en Belgique, vont être fermés définitivement. Les autres: deux à Florange en Lorraine, un en Allemagne, deux en Pologne, deux en Roumanie et un en République tchèque sont officiellement mis en veille jusqu'à ce que les commandes remontent suffisamment». Aditya Mittal, c'est le fiston.

On a donc l'impression que c'est une espèce de déclaration sinon de guerre en tout cas de mort clinique que Mittal annonce à la sidérurgie européenne au sens large. Que faut-il encore espérer? Où sont les plans B, C et D?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je remercie Mesdames et Messieurs les Députés pour leur question au sujet de la situation de la sidérurgie et incidemment sur le rapport Laplace. Il est vrai qu'après les éléments liés à la surprise et à l'incompréhension de la publication du

rapport, il est nécessaire de remettre les choses en ordre et de les recadrer.

Je voudrais indiquer que ce n'est pas parce que la société de conseil n'a pas écrit ce que certains souhaitaient qu'elle a provoqué un tel tollé. Ce n'est pas parce que M. Genet a dit croire à l'avenir du chaud à Liège, en 2009, que son rapport été accepté. Et ce n'est pas parce qu'il dit le contraire aujourd'hui qu'il faut rejeter le rapport.

S'il y a des critiques à formuler c'est pour les raisons suivantes.

Premièrement, en termes de méthodologie tout d'abord, alors que le rapport de 2009 était structuré et basé sur des éléments d'analyse statistique fouillés, sur des informations validées et pertinentes, cette fois, le rapport pêche à de nombreux endroits par un manque d'analyse «scientifique». Les affirmations qui y figurent apparaissent souvent comme des déclarations d'intention ou des affirmations péremptoires et gratuites, plutôt que comme le résultat d'une analyse objective des données. Cela donne le sentiment d'un rapport empreint de contradictions et d'incohérences alors que, sans nul doute, un certain nombre d'informations figurant dans ce rapport sont pertinentes.

Deuxièmement, en termes de contenu de l'étude, la société de Conseil s'est fortement écartée du cadre qui avait été convenu avec la SOGEPA, et qui comprenait notamment les axes suivants:

- quelles sont les options industrielles et économiques envisageables pour relancer la production d'acier à chaud? Quels sont les avantages et inconvénients des principaux schémas envisagés?
- quelles sont les conditions de pérennisation du froid en cas de fermeture du chaud?

Le premier volet a été totalement occulté dans l'étude, celle-ci commençant par une affirmation qui sort tout droit de la bouche de la direction d'ArcelorMittal, que vous venez de rappeler et que le consultant semble avoir fait sienne, sans examiner de manière neutre et indépendante les options qui lui avait été demandé d'examiner.

Quant au second volet, il est abordé, mais de manière peu structurée.

Le consultant sort également totalement de son rôle en jouant les donneurs de leçon à l'égard de l'ensemble des partenaires qui ont été impliqués dans le dossier depuis plus de deux décennies. Ces critiques et remarques, qui lui appartiennent, ne me semblent pas devoir figurer dans une étude qui se veut rigoureuse et basée sur des données tangibles et vérifiées. Cela prête évidemment le flanc à la critique.

II n'était nulle part demandé de faire dans cette étude des recommandations de type politique voire de négociations sociales. Cela pouvait, le cas échéant, constituer un nouveau volet à l'étude mais il aurait fallu la structurer, dans ce cas.

Enfin, il y a les incohérences dans certains rapports «causes-conséquences», comme lorsque le consultant indique le rapport qu'on doit conclure de l'analyse des trois raisons présentées par ArcelorMittal que la fermeture proposée ne se justifie pas par des critères économiques réels, mais fait ensuite état aujourd'hui du fait que la fermeture de la phase à chaud est irréversible. Il me paraît que ces deux phrases montrent à juste titre à quel point il y a des difficultés de compréhension de ce rapport.

In fine, on se trouve donc face à un rapport qui n'est en rien comparable à celui de 2009 qui lui était purement factuel, basé sur des données récoltées de manière rigoureuse à des sources diverses vérifiables, analysées et comparées entre elles, et puis commentées de manière structurée, de sorte à informer au mieux tous ceux qui devaient prendre une attitude à l'égard de ce dossier.

Je ne m'étendrai pas sur la question relative au coût de l'étude. Je me contenterai de rappeler que, d'une manière générale, les études réalisées par des consultants spécialisés et de haut niveau sont très chères. Le prix de Laplace Conseil semble se situer dans la fourchette de prix des consultants spécialisés. Cela, d'ailleurs, me semble-t-il, doit entraîner l'obligation pour ces consultants d'avoir une exigence de précision, de rigueur mais aussi de rapidité dans leur réalisation.

Que le Comité d'orientation ait, compte tenu de ce contexte, demandé de casser le contrat et de ne pas verser le solde non payé du rapport semble logique. Les éléments qui permettent de ne pas payer tout ou partie de l'étude sont à examiner sur un plan juridique. En tout cas, certains éléments que je vous ai explicités ci-avant sont des indices au fait que le rapport tel que reçu aujourd'hui ne répond pas à la demande.

À la question «Pourquoi 2 rapports?», il convient de rappeler que Syndex connaît très bien le Groupe ArcelorMittal puisque c'est lui qui est commandité pour réaliser des études au niveau du Comité d'entreprise européen d'ArcelorMittal.

La proposition initiale de l'étude Syndex portait sur les aspects suivants:

- étude de la compétitivité de la sidérurgie wallonne et de ses forces et ses faiblesses;
- quels gains en cas de dissociation de la phase à chaud et de la phase à froid? Quels handicaps?;
- la réorientation vers des aciéries électriques a-elle un sens? Un accroissement de la

production d'aciéries électriques est-il encore possible et à quelles conditions ? ;
- quels investissements énergétiques doivent être réalisés pour que la relance d'une phase liquide soit efficiente ? ;
- quel est le diagnostic des outils de la phase à froid en lien avec le centre de recherche et les sous traitants spécialisés ?

L'objectif est de rassembler un maximum de données et d'informations pour aller le plus loin possible dans l'analyse.

Par la suite, il est apparu qu'ArcelorMittal ne voulait pas que Syndex travaille sur certaines des données, compte tenu de ce conflit d'intérêts qu'ils auraient pu avoir.

Une réorientation de l'étude a donc dû être réalisée et, de ce fait, l'étude Syndex a pris un retard dans sa mise en œuvre. Ce qui, en soi, compte tenu de la non exploitation possible des données figurant dans le rapport de Laplace Conseil, va permettre de redéfinir la mission à leur confier pour combler les lacunes de ce rapport de Laplace Conseil.

Le rapport Syndex devra nous permettre de débattre en profondeur et de manière la plus sereine possible de l'avenir de la sidérurgie et, vu les fuites qui sont intervenues au niveau de la SOGEPA, le dossier sera, en accord avec la SOGEPA, directement piloté par mon cabinet.

Voilà ce que je voulais indiquer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les commissaires.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le ministre, d'avoir fait la part des choses entre les questions de forme et de fond. En effet, on pourrait parfois se perdre dans un dossier comme celui-là, à prendre beaucoup de temps sur « qui a triché, et cætera ? ». Je crois qu'il faut pouvoir structurer, hiérarchiser. Quand je dis « tricher », je veux dire « qui a sorti le rapport et qui a triché par rapport à la mission », soyons bien clairs !

Je crois qu'il est quand même important de hiérarchiser les différentes dimensions et les différentes étapes du travail à faire. L'urgence, aujourd'hui, c'est bien de travailler sur le fond, c'est bien de comprendre, aujourd'hui, quels sont les atouts, les faiblesses, les opportunités, les freins que rencontre aujourd'hui notre sidérurgie liégeoise intégrée jusqu'à présent.

Sur cette question, vous venez d'indiquer que les éléments qui ont pu être mis sur la table par cette fuite, qui nous semble quand même être de nature à ouvrir des perspectives - peut-être, peut-être pas - vont être intégrées dans la demande qui est actualisée auprès de Syndex. J'en suis heureux. Je pense que c'est important. En effet, même si on peut partager les éléments négatifs qui plaident pour un refus d'aller plus loin avec Laplace Conseil aujourd'hui, il ne faudrait pas que les éléments plutôt intéressants à étudier soient automatiquement rejetés et ne puissent pas figurer parmi toutes ces hypothèses, parmi toutes ces pistes possibles que nous souhaitons tous évidemment pouvoir être objectivés, pouvoir être mis sur la table et devant servir à construire cet avenir.

Je regrette un peu que vous n'ayez pas répondu à la question qui me paraît quand même importante, peut-être pouvez-vous le faire maintenant, sur la protection des outils aujourd'hui. Est-on est bien dans une mise sous cocon ? La préservation des outils aujourd'hui qui ne sont pas utilisés permet-elle, à moyen terme, d'envisager leur réouverture ou pas ? Dans quel cas, il y aurait sans doute, là, si on devait observer que ce n'était pas le cas, une mesure d'autorité des pouvoirs publics de protection des outils afin de préserver l'ensemble des pistes possibles. J'avais posé la question tout à l'heure, je n'ai pas eu de réponse. Peut-être est-ce un oubli ou peut-être n'avez-vous pas l'information ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Si Mme la Présidente me l'autorise, je vais vérifier l'information, mais je n'ai pas l'information m'indiquant qu'on aurait abandonné les outils. Je vais vérifier pour ne pas improviser une réponse.

M. Noiret (Ecolo). – Effectivement, n'improvisez surtout pas une réponse. Il est important que l'on puisse avoir toute sécurité, tout apaisement à cet égard. Tant mieux, si c'est le cas, mais si cela ne devait pas l'être, je vous invite évidemment à prendre les mesures qui s'imposent.

En termes de délai, j'imagine qu'on est - vous l'avez indiqué la fois dernière - toujours aux alentours, à un horizon fin de ce mois pour obtenir le rapport Syndex. Vous n'avez pas contredit, donc, c'est évidemment avec impatience que l'ensemble des acteurs politiques, économiques, syndicaux et autres sont en attente de ce rapport.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je remercie M. le Ministre d'avoir remis les choses dans l'ordre et d'avoir levé le voile sur certains événements de cette affaire qui est regrettable et qui, je l'espère, n'entrainera pas trop de retard pour la délivrance du deuxième rapport : celui de Syndex.

En effet, comme vous l'avez dit, suite aux différents manquements d'objectivité et de rigueur de Laplace Conseil, certaines de ces missions sont

redéfinies avec Syndex pour que ces différents aspects soient également étudiés, étant donné que le rapport Syndex doit parvenir, si j'ai bien compris, fin du mois.

Le fait de renégocier et de revoir un peu les missions, n'entrainera pas une accumulation du retard. En effet, ce dossier est urgent et je pense qu'on doit s'y atteler. Il faut avoir des données objectives claires pour pouvoir avancer sur le redéploiement éventuel des activités et la sauvegarde de notre sidérurgie.

Je vous remercie vraiment pour l'ensemble des informations fournies. Si j'ai bien compris, on irait vers une rupture du contrat avec la Laplace Conseil.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Quelques remarques. M. Noiret dit : « Ne mélangeons pas tout, ne cherchons pas des coupables pour le plaisir ». Ce n'est pas cela. Il faut essayer de voir clair dans ce qui s'est passé dans ce dossier pour établir la confiance et pour voir la crédibilité que l'on peut accorder à cette société qui est un atout important et une pièce maîtresse dans les activités de la Région wallonne dans le secteur qui nous concerne.

J'ai effectivement l'impression que cette confiance est ébranlée et que vous n'avez plus trop de crédits à mettre, puisque vous dites maintenant que le dossier sera piloté par votre cabinet. J'y vois plus qu'une réflexion anodine, en passant, mais un signal.

Deuxième remarque, vous avez analysé la qualité ou plutôt les défauts et péchés de cette étude Laplace. J'ai toujours eu cette analyse que vous donnez. Elle rejoint celle que nous avons pu faire aussi de notre côté. J'ai toujours eu le sentiment, mais qui n'est pas qu'un sentiment, que Laplace se positionnait ici comme une sorte de cheval de Troie de Dunkerque, ce qui est corroboré par l'information que je viens de lire.

Ce communiqué du fils Mittal, est, me semble-t-il, fondamental. Je pense que le problème, maintenant, n'est plus tant de faire assaut d'études ou d'éléments d'études. Il faut trancher face à cette espèce de déclaration sans appel de Mittal. Il faut envisager, comme moyen de lutte par rapport à Mittal, des moyens de coercition qu'on pouvait avoir en termes de dépollution des sols, de récupération des aides et puis en termes de sauvetage de la recherche et développement et du froid.

Il y a un point sur lequel je reste sur ma faim. Par rapport à l'implication du premier ministre et du Fédéral, de façon générale, je vous trouve un peu muet sur la question, Monsieur le ministre.

Mme la Présidente. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME PARY-MILLE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE SUIVI DE LA REPRISE DE L'ENTREPRISE DUROBOR À SOIGNIES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le suivi de la reprise de l'entreprise Durobor à Soignies ».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je reviens avec un dossier qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive dans cette commission. J'ai déjà, moi, six ou sept questions par rapport à la reprise de Durobor qui ne cesse de vivre des rebondissements.

On en était au tribunal du travail qui a homologué le 17 janvier dernier la convention de reprise du personnel de la société Durobor : 230 travailleurs et 15 sous-traitants de l'ancienne structure qui comptait 380 travailleurs qui sont concernés par ce projet de reprise du consortium Decover.

Dernièrement, on apprenait que les travailleurs refusaient de signer les contrats les liant à la nouvelle structure.

Selon les syndicats, ce serait parce que des horaires et fonctions précises n'y étaient pas mentionnés. La direction rétorque que ce n'est pas obligatoire. Les syndicats dénoncent aussi une baisse salariale de 19 %, baisse que les syndicats auraient acceptée lors des négociations, selon les repreneurs. Bref, comme le titrait un quotidien, il y a encore pas mal de « rififi » chez Durobor. Cela ne donne évidemment pas une image magique pour cette entreprise importante de la région du centre.

Monsieur le Ministre, les syndicats annoncent par communiqué que la balle est notamment dans votre camp. Ils me lançaient évidemment la perche pour venir vous interroger.

Quelles mesures comptez-vous prendre afin de faciliter cette reprise ? Allez-vous jouer le médiateur pour que syndicats et repreneurs arrivent à s'entendre ? Pouvez-vous nous faire le point sur la situation ? Êtes-vous optimiste quant à la reprise et à la viabilité de l'entreprise nouvelle mouture ?

Mme la Présidente. – Merci, Madame Pary-Mille.

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Madame la Députée, je voudrais rappeler que le Tribunal de commerce de Mons a homologué la reprise de l'entreprise Durobor par le consortium H2/SOBODEC ce lundi 23 janvier. La reprise ne pouvait cependant être effective qu'à la date du 1er février sous trois conditions suspensives qui sous-tendent en effet la reprise :

- du financement par la Région wallonne ;
- des garanties pour le repreneur qu'il n'aura pas à subir financièrement les conséquences de pollution au sol :
- du non-recours de deux ouvriers contre la décision du Tribunal du travail du 16 janvier dernier.

Aujourd'hui, suite à la décision du Gouvernement wallon du 19 janvier dernier visant à soutenir le projet de reprise, à l'exonération partielle accordée par la Direction générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département du Sol et des Déchets, à la décision des deux ouvriers concernés d'abandonner tout recours, la reprise de l'activité de Durobor par le consortium Sobodec/H2 a été entérinée cette semaine par l'homologation de la cession et ce par le Tribunal de commerce de Mons.

Les repreneurs ont également signé les conventions de crédit avec leur banquier et avec la SOGEPA.

Pour ce qui concerne plus précisément l'aspect social, j'ai été informé de divers blocages entre les parties. En effet, les contrats proposés à la signature la semaine dernière n'étaient pas, semble-t-il, conformes aux engagements pris. Ces difficultés ont toutefois donné lieu à des négociations qui ont débouché sur un accord entre la direction et les organisations représentatives des travailleurs.

La signature des contrats d'emploi par les travailleurs s'est alors déroulée vendredi dernier. L'usine a été remise en activité dès ce samedi et les employés ont repris le travail normalement à partir d'hier. J'espère qu'aujourd'hui, le train est remis sur ses rails et que l'histoire de Durobor sera meilleure que celle que nous avons vécue durant l'année 2011.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments d'information.

Comme vous, on sait que les activités ont repris. Espérons maintenant que cela dure et qu'il n'y ait plus de « petit grain » qui vienne perturber toute la fabrication du verre dans cette entreprise qui est un fleuron de notre économie dans la région du centre.

Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA MISE EN PLACE DU LOGICIEL D'AIDE À LA DÉCISION EN MATIÈRE D'IMPLANTATIONS COMMERCIALES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la mise en place du logiciel d'aide à la décision en matière d'implantations commerciales ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, dans le cadre de l'élaboration du futur schéma régional de développement commercial, la DPR prévoit la mise en place d'un dispositif d'analyse reposant sur une cartographie actualisée des commerces existants et permettant de réaliser des simulations multicritères.

L'objectif poursuivi ici est triple. Il s'agit ainsi :

- d'outiller les communes au mieux pour l'examen des projets ;
- d'objectiver la prise de décision en matière d'implantations commerciales ;
- de disposer de la sorte d'un outil précieux d'analyse du commerce en Région wallonne.

Afin de répondre à cette intention du gouvernement, vous avez fait développer un outil d'aide à la décision en matière de délivrance de permis socio-économique. Dans le courant de l'année 2011, cet outil a été présenté -vous l'aviez évoqué lors d'une de mes précédentes questions - à plusieurs communes qui en avaient fait la demande.

Au début de l'automne dernier, il restait cependant à prévoir quelques dates de présentation pour certaines communes luxembourgeoises, brabançonnes et namuroises.

J'ai plusieurs questions à vous poser concernant cet outil. Tout d'abord, comment cet outil a-t-il été développé ? Sur quelles données repose-t-il ? Comment doit se faire sa mise à jour ? Selon quels délais ? Ce logiciel est-il déjà opérationnel dans

certaines communes ? Si oui, dans combien de communes ? Dans ce cadre, une évaluation a-t-elle pu déjà être effectuée concernant son fonctionnement et son efficacité ?

Depuis l'automne dernier, les communes luxembourgeoises, brabançonnes et namuroises ont-elles été informées concernant ce logiciel ? Si ce n'est pas le cas, est-ce prévu prochainement ?

Et enfin, en ce qui concerne les communes frontalières, le logiciel tient-il compte des commerces situés à proximité, mais de l'autre côté des frontières, afin que la prise de décision puisse être la plus complète possible et surtout le plus objective possible ?

Je voudrais obtenir quelques informations sur cet outil, et je vous remercie d'avance, Monsieur le Ministre, pour les réponses et précisions que vous pourrez m'apporter.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Merci, Madame la Présidente.

Madame la Députée, l'outil LOGIC, c'est-à-dire « logiciel d'aide à la décision en matière d'implantations commerciales », a été développé par le SEGEFA, le Service d'étude en géographie économique fondamentale et appliquée, qui est le laboratoire de recherche du Département de géographie de l'Université de Liège.

La dernière version qui a été présentée aux communes hennuyères et liégeoises qui l'ont souhaité tient compte des derniers critères de la loi du huit août 2004, modifiée en décembre 2009, et précisés par l'arrêté royal en janvier 2010.

Les données qui sont mises à la disposition des communes incluent le dernier relevé commercial et l'étude sur les habitudes des consommateurs qui ont été réalisés en 2011. Il y a des mises à jour de deux ordres à envisager. D'une part, celles liées aux critères de la loi. Dans ce cas, les critères seront modifiés dès que la compétence fédérale actuelle aura été transférée aux régions, et que les critères en cours de préparation dans le cadre du schéma régional de développement commercial auront été votés par le parlement.

D'autre part, les données statistiques, elles, feront l'objet d'une mise à jour régulière. En ce qui concerne le relevé des points de vente, il s'agira d'une mise à jour tous les deux ans. Cette mise à jour des données inclura, pour certaines villes frontalières, les commerces des villes avoisinantes.

Quant à l'étude sur les habitudes des consommateurs, elle sera actualisée tous les trois ans.

En ce qui concerne les communes luxembourgeoises, brabançonnes et namuroises, la présentation de l'outil sera réalisée avant l'été. Le logiciel a cependant déjà été mis à la disposition, à leur demande, de certaines intercommunales de développement économique.

Depuis les dernières présentations, les communes suivantes ont utilisé le logiciel pour les demandes de permis socio-économiques qui leur sont soumis.

Pour la Province de Liège, les communes de Ans, Anthisnes, Aubel, Awans, Butgenbach, Esneux, Eupen, Hannut, Liège, Neupré, Seraing, Theux, Verviers et Visé.

Pour la Province du Hainaut, les communes de Anderlues, Ath, Braine-le-Comte, Celles, Châtelineau, Fontaine L'Évêque, Mons et Saint-Ghislain.

Parmi ces communes, six font partie du segment qui rassemble les 17 communes les plus irradiantes en matière commerciale. Je rappelle que ce segment, qui couvre 17 communes, représente une population de plus d'un million de personnes et une superficie commerciale de plus de 2,5 millions de m^2, soit quasiment la moitié de la superficie commerciale wallonne totale.

Ces six communes représentent à elles seules 40 % de la population et 991 000 mètres carrés de surface des deux millions et demi, soit également environ 40 %.

Six des 12 communes de ces deux provinces, qui figurent dans ce segment le plus important, utilisent maintenant le logiciel. Les cinq autres communes qui composent ce segment sont réparties sur les trois autres provinces.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, la question des implantations commerciales est une problématique très importante et très ciblée.

Je suis heureux de constater, aujourd'hui, que les principales villes de Wallonie utilisent ce logiciel.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je remercie M. le Ministre d'avoir brossé la situation actuelle mais il n'a pas répondu à ma question. J'ai bien compris qu'il y avait énormément de communes qui utilisaient déjà ce logiciel et j'aurais aimé savoir quel est le retour qu'il en avait.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des

P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Excellent !

Mme Goffinet (cdH). – Je regrette de ne pas avoir d'information quant au fait de savoir si, dans l'intégration des données dans le logiciel, on tient compte de ce qui se passe au niveau frontalier ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Je l'ai dit. On intègre, pour les zones frontalières, les villes avoisinantes et donc, la zone de chalandise de l'autre côté de la frontière.

Mme Goffinet (cdH). – Merci pour ces informations.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA WALLONIE, PREMIÈRE RÉGION LOGISTIQUE D'EUROPE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la Wallonie, première région logistique d'Europe ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, vous avez sans doute pris connaissance de l'étude réalisée par l'École de Commerce Solvay - très récente d'ailleurs - qui ne faisait que confirmer ce qui avait déjà été dit - mais tant mieux - par Cushman & Wakefield en décembre 2009.

L'École de Commerce Solvay confirme que la Wallonie est bien la première région logistique d'Europe. Parfois, on « rouspète » sur les études et on se plaît à en décrire tous les méfaits. Ici, je suis certain que tout le monde considérera que c'est une étude qui doit être parfaitement juste et qui, donc, valorise le potentiel de la Wallonie.

Il faut reconnaître, Monsieur le Ministre, c'est peut-être une première question, que le pôle de compétitivité « Logistics in Wallonia » n'est pas innocent en la matière et que c'est un pôle qui fonctionne bien et même très bien.

Je pense que l'on peut avec vous, alors que ce pôle existe depuis 2006, faire le bilan de son activité, de son existence, de sa progression, de ses succès et peut-être aussi, s'il en existe, des difficultés qu'il rencontrerait et de la manière dont vous envisagez à la fois sa pérennisation et son développement.

L'étude en question - cela fera plaisir à nombre de mes amis liégeois - cible deux pôles bien précis dans ce développement sur la carte wallonne. C'est à la fois le pôle de Liège Airport, mais également le pôle axe Hainaut - Pas-de-Calais, la Wallonie picarde vers le Pas-de-Calais. Vous comprendrez mon chauvinisme. C'est à l'opposé de Liège mais c'est tout aussi performant, si je suis ce qui est dit par Solvay. C'est une union entre la Wallonie picarde et Liège sur des pôles logistiques très importants.

Monsieur le Ministre, je ne vais pas dire que je suis surpris, que du contraire, mais si je viens vers vous, c'est parce que quand on identifie des pôles, qui plus est frontaliers, transfrontaliers, ce sont des matières dans lesquelles on doit, en tant que ministre de l'économie, être plus que jamais présent mais en plus être proactif. Si ces pôles sont vraiment identifiés comme tels, que peut-on encore faire pour les renforcer et faire en sorte que leur attractivité soit à la fois maintenue et développée ?

Prévoit-on pour ces pôles des moyens d'investissement plus spécifiques ?

Et enfin, ma dernière observation - tout ne peut jamais être parfait même dans un monde parfait, il y a toujours l'un ou l'autre petit problème - concerne un hub européen qui était dédié au produit halal et qui devait se situer à Liège. Il semble qu'il y ait un certain nombre de difficultés liées à la concrétisation du dossier. Avez-vous connaissance de ces difficultés ? Qu'en est-il ? Y a-t-il des solutions qui pourront ou qui pourraient être apportées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, pour repositionner votre question, je voudrais indiquer que sur l'initiative de l'AWEx, aujourd'hui rejointe par l'Union wallonne des entreprises, s'est développée une démarche de soutien aux entreprises régionales intéressées à tirer davantage parti de l'émergence mondiale de marchés fondés sur des philosophies particulières de consommation.

Parmi ces marchés, l'économie musulmane est sans conteste celle qui a le plus haut potentiel car elle est fondée sur les enseignements de l'Islam, pratiqués par un cinquième environ de notre population mondiale.

Elle représente ainsi un marché, hors consommation locale, estimé à plus de 2 000 milliards de dollars, répartis en parts quasiment

égales entre la finance islamique et les marchés et autres services halal.

Pour partager leurs expériences, leurs informations et leurs actions dans ce domaine, les entreprises de Wallonie productrices-exportatrices de produits certifiés conformes aux prescrits de l'Islam se sont regroupées dans un club dénommé «Club halal».

Celui-ci compte aujourd'hui près de 70 entreprises, dont sept d'entre-elles sont actives dans le secteur de la logistique.

Se fondant sur les atouts de la Wallonie dans ce domaine, les membres du club ont dès lors suggéré d'étudier la possibilité pour notre région de s'inscrire sur la carte européenne de la logistique halal.

Pour respecter cette philosophie de consommation, il est en effet exigé que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement vers le consommateur soit, elle aussi, certifiée conforme aux règles prescrites.

De plus en plus, ces flux de marchandises halal, entrant et sortant d'Europe, devront donc transiter par des hubs, maritimes ou aériens, eux-mêmes respectueux des principes halal.

Fin de l'année dernière, le club halal a commandité à des étudiants de la Solvay Business School une courte étude ayant pour objet d'analyser la pertinence d'établir un hub logistique halal, principalement aérien en Wallonie.

Les principaux constats de cette étude relèvent que Liège Airport est effectivement bien positionné pour accueillir un tel hub.

Parmi d'autres atouts, Liège Airport présente en effet l'avantage d'un pôle quadrimodal (air, route, rail et eau) qui développe des expertises concrètes dans certains flux logistiques spécifiques: courrier express, mais aussi transport de certains animaux ou de produits sophistiqués.

En outre, dans le cadre de partenariats avec des opérateurs aériens, Liege Airport a aussi acquis progressivement la maîtrise de la logistique kasher, inspirée quant à elle de la religion juive.

Comme les procédures spécifiques aux flux kasher sont proches de ceux qui prévalent en logistique halal, la réflexion s'est portée sur une stratégie visant à capitaliser sur cette courbe d'expérience en vue d'atteindre plus rapidement la masse critique nécessaire pour rentabiliser les investissements indispensables et devenir ainsi un véritable hub européen centré sur les flux spécifiques.

Pour atteindre cette masse critique, et donc la rentabilité, les difficultés rencontrées se situent essentiellement dans l'harmonisation des volontés et le fait de surmonter les obstacles psychologiques et autres qui se dressent aujourd'hui sur cette route.

Que ce soit au niveau des clients ou des opérateurs eux-mêmes, le souhait de cloisonnement reste en effet un réflexe spontané pour garantir ce que nous pourrions qualifier de la «sécurité» recherchée par les uns et les autres.

À ce stade, la stratégie envisagée dans cette étude semble porteuse mais elle reste essentiellement qualitative.

Il faudra maintenant combiner une approche quantitative et des approches exploratoires auprès d'acteurs importants du secteur pour tester réellement la faisabilité d'un projet de «Special Hub» à Liège.

Le pôle «Logistics in Wallonia», acteur majeur du développement logistique wallon a, bien évidemment, été consulté dans le cadre de cette étude.

Pour rappel, le pôle de compétitivité a été lancé en 2006 et il affiche depuis lors un bon bilan.

Depuis 2006, «Logistics in Wallonia» a réussi à labelliser 17 projets (12 projets de recherche, cinq de formation) dans le cadre de sept appels à projets. Ceux-ci représentent un budget total de près de 53 millions d'euros dont une enveloppe de 37 millions d'euros accordée par la région.

La stratégie générale du pôle, mise en place depuis sa constitution en 2006, se résume principalement à la sensibilisation, l'organisation et la gestion des appels à projets, l'accompagnement des dossiers labellisés mais aussi à des actions de *clustering* entre les membres.

Par ailleurs, rappelons que d'après une étude de Cushman & Wakefield, la Wallonie est la 1ère région logistique d'Europe.

En 2011, dans le cadre du développement du plan Creative Wallonia, le pôle a engagé une orientation stratégique complémentaire d'innovation appuyée sur de nouveaux moyens financiers assurés par la Wallonie. Pour assurer cette orientation complémentaire, l'équipe du pôle s'est considérablement renforcée au cours de l'année 2011, avec l'arrivée de trois nouvelles personnes dont une «innovation officer», un ambassadeur du pôle, un responsable «training and education».

Le pôle a été convié par le gouvernement à la reprise, en juillet 2010, du projet Bioloc Europe. Ce dernier projet s'est recentré sur deux priorités: la prospection d'entreprises essentiellement

américaines dans le secteur du «health care» désireuses de s'implanter sur le marché européen et la réflexion sur une infrastructure de mutualisation des flux logistiques avionnés sur Liège Airport, en collaboration avec les grands groupes pharmaceutiques belges.

Au cours des années, la qualité opérationnelle du pôle s'est également affirmée. Ainsi, ce dernier a proposé au juré international des pôles, trois projets dans le cadre du septième appel à projets. Tous les trois ont reçu une labellisation sans condition par le jury international. C'est la deuxième fois depuis la constitution du pôle que 100% des projets issus de ce pôle sont labellisés. Depuis, avec les sixième et septième appels à projets, «Logistics in Wallonia» a fait labelliser autant de projets de recherche que dans les cinq premiers appels. Ces projets ont pour non «Greenrail 2» qui est réalisé par Alstom, GIR et Urban Zen.

Récemment, le pôle a également mené une réflexion sur l'accompagnement des projets labellisés.

Parallèlement, le pôle est actif dans un certain nombre d'actions de réseautage et de communication destinées à rassembler, informer et accompagner l'écosystème du transport et de la logistique régionale. Plus d'une douzaine d'actions, séminaires, visites d'entreprises, ont été menés dans le cadre de 2011.

Enfin, l'équipe opérationnelle du pôle a apporté une contribution significative à différents dossiers tels que Trilogiport, Garocentre et Eurocarex.

Il participe également à des groupes de réflexion du grand chantier naval de la liaison Seine-Nord-Escaut ouvrant l'espace logistique wallon vers Rotterdam et les ports de l'Atlantique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Il est heureux et satisfaisant d'entendre la manière dont ce pôle logistique, «Logistics in Wallonia», fonctionne et qu'un certain nombre de succès soit engrangé, avec la qualité en plus.

Concernant le hub halal, il ne faut pas sous estimer les choses, tout cela est très psychologique, Monsieur le Ministre, ce sont parfois les hubs les plus difficiles à mettre en place. Ceci dit, il y a un proverbe qui dit: «Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras». Si on veut les deux, ce n'est pas être trop gourmand que de les accepter. Je souhaite également que ce dossier puisse aboutir, sans que le premier dossier doive nous quitter, parce qu'il y a là une réussite exemplaire à souligner.

Si on a pu réussir avec les premiers projets Kasher, on doit avoir la même intelligence de réussir les projets halal.

16E RAPPORT ANNUEL (01.10.2010 AU 30.09.2011) ADRESSÉ AU PARLEMENT WALLON PAR LE MÉDIATEUR DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 509 (2011-2012) N°1)

Économie et Emploi — pp. 65 et 66

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du 16ème rapport annuel (01.10.2010 au 30.09.2011) adressé au Parlement wallon par le Médiateur de la Région wallonne (Doc. 509 (2011-2012) N°1).

Celui-ci concerne l'économie et l'emploi - pp. 65 et 66.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Mme Gonzalez est désignée en qualité de rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Nous allons suspendre la séance le temps que M. le Médiateur, retenu dans une autre commission, nous rejoigne.

- La séance est suspendue à 11 heures 23 minutes.

- La séance est reprise à 11 heures 25 minutes.

(M. Pirlot, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

Exposé de M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne

M. le Président. – Je suis très heureux d'accueillir M. le Médiateur.

Nous allons aborder le 16e rapport annuel adressé au parlement par le Médiateur de la Région wallonne pour ce qui concerne l'économie, page 66.

La parole est à M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne.

M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne. – Je vais tenter de faire cela de manière assez ramassée, tout en vous donnant, dans un contexte qui sera bref, rassurez-vous, la manière dont le rapport annuel a été réalisé,

Le rapport qui vous est aujourd'hui soumis est le rapport 2010-2011, c'est-à-dire qu'il couvre la période d'octobre 2010 à septembre 2011. C'est une période au cours de laquelle 3 309 réclamations ont été instruites, soit une diminution de 6,1% par rapport à l'exercice précédent (3524 dossiers).

Le volume des dossiers irrecevables (778) demeure dans une moyenne identique d'année en année.

Par ailleurs, 1902 dossiers ont été déclarés recevables, instruits et clôturés. Parmi ceux-ci, 357 ont été déclarés non fondés (c'est-à-dire que la réclamation s'est avérée non fondée après l'instruction et, le plus souvent, qu'elle n'a pas donné lieu à l'interpellation de l'administration. Et 65%, à peu près 1012 dossiers, ont fait l'objet d'une reconsidération totale ou partielle de la part de l'administration dans un sens favorable au réclamant. Dans les autres cas, c'est-à-dire 533, soit 34,5%, l'administration a estimé ne pas pouvoir revoir sa position.

Sur les 3309 dossiers instruits, 2994 concernent directement une autorité régionale wallonne, dont 2366 le Service public de Wallonie et 628 les Organismes d'intérêt public.

Vous ne serez nullement étonnés d'apprendre que cet exercice est caractérisé par un nombre important de dossiers concernant la fiscalité régionale. Il y a 973 dossiers dont 716 relatifs à la non moins célèbre radio-TV redevance, dont j'aurai l'occasion de parler vendredi avec le ministre en charge de cet impôt et les primes à l'énergie, 468 dossiers, dont nous venons de parler assez longuement.

On relève également une constance du nombre de réclamations dans les autres matières:

- logement social, 307 ;
- aides au logement, 152 ;
- urbanisme, 113 ;
- distribution d'eau, 112.

Nous allons en venir aux matières qui concernent votre compétence.

J'aimerais quand même vous donner deux ou trois éléments concernant le fonctionnement de l'institution. Je pense que ce sont des éléments qui nous permettent de travailler au quotidien et qu'il est important que vous les connaissiez.

Depuis plusieurs exercices, la hausse des réclamations via notre formulaire électronique et par courriel se confirme: 49% - on peut dire la moitié - des dossiers ont été réceptionnés par ce biais. Corollairement, la fréquentation des permanences décentralisées diminue. Elle est passée de 25% en moyenne à 13% de réclamations orales.

Cette situation nous a amenés à remodeler le fonctionnement de notre réseau de permanences décentralisées, en privilégiant la nécessité d'une prise de rendez-vous et le contact téléphonique préalable qui permet, en de nombreuses hypothèses, de clarifier une situation du réclamant et de déterminer avec lui une procédure adéquate qui ne nécessite pas toujours un déplacement.

En conséquence, nos points de contact subsistent partout sur le territoire wallon, sous la forme de permanences bimensuelles à Mons, Charleroi, Liège et sous la forme d'un contact personnalisé préalable dans les autres localisations.

Ce nouveau système, qui s'adapte à l'évolution des besoins et à une meilleure utilisation de nos ressources humaines, et qui permet de maintenir une accessibilité optimale, est effectif depuis mai 2011.

Dans le cadre de sa Déclaration de politique régionale 2009-2014, dans l'objectif d'une administration en phase avec les besoins des usagers, le gouvernement s'est engagé à veiller de manière continue et prospective à l'adéquation entre les services offerts et les attentes de la société.

Dans cette optique, il a été décidé de mettre sur pied, au niveau du SPW, un projet «remontée d'opinion», auquel nous avons été associés, dès sa conception.

Depuis septembre 2011, les appels téléphoniques, à l'instar de ceux reçus par le téléphone vert du SPW et des «Espaces Wallonie», sont encodés dans un logiciel informatique commun permettant un recensement des appels téléphoniques. La seconde phase permettra d'analyser l'ensemble de ces appels pour permettre d'améliorer le service accordé à nos concitoyens.

En 2005, toute notre équipe s'est engagée dans une démarche de progrès qui a abouti, en 2010, à une certification ISO 9001.2002. L'audit externe de juin 2011, après un an de fonctionnement, a confirmé la réussite et la poursuite de cette démarche qui couvre une dizaine de processus, allant de l'accueil du citoyen à la gestion des réclamations, à la gestion administrative, logistique et financière, et à la gestion de la communication.

Dans le cadre de cette certification, il est intéressant de mettre en exergue la mise en place d'une enquête de satisfaction qui consiste à interroger, mensuellement et en fonction des dossiers clôturés, les réclamants sur la qualité de l'intervention de notre institution à leur égard: accueil, écoute, traitement et suivi de leur dossier.

Après près d'un an de cette pratique, 1498 enquêtes ont été adressées avec un retour significatif de 611, soit une moyenne de 40%.

Sur 611 enquêtes reçues et complétées, 74% des personnes interrogées se disent satisfaite, ce qui représente 11%, et totalement satisfaites, 60%.

Les enquêtes qui reviennent avec des éléments d'insatisfaction sont analysées, notamment avec l'agent traitant, lors de nos réunions mensuelles «qualité», afin que des clarifications ou des améliorations puissent intervenir. Il y a toutefois lieu de relever que, dans la plupart des cas, l'insatisfaction relève du fait que le réclamant n'a pas obtenu ce qu'il escomptait en termes de résultats. Et là, on peut estimer qu'il puisse être déçu.

Ce baromètre de la satisfaction est, dans tous les cas, un outil très important dans l'analyse et l'évolution de nos pratiques.

En ce qui concerne les dossiers qui relèvent de votre commission, les dossiers économiques, nous avons réceptionné au cours de l'exercice rapporté un volume de 76 dossiers - tout est relatif par rapport au global dont je viens de parler -, 56 pour l'exercice précédent, chiffre peu élevé, si l'on considère l'importance de l'économie wallonne et en particulier le tissu particulièrement riche en PME et TPE.

Ces dossiers concernent principalement les matières économiques suivantes:

- 35 dossiers de primes à l'emploi ;
- 18 dossiers de primes à l'investissement ;
- 8 dossiers e-business ;
- 8 dossiers agrément-conseil ;
- 7 dossiers de bourses de préactivité.

En ce qui concerne les primes à l'emploi, les recommandations formulées les exercices précédents en matière de remboursement ont été rencontrées.

En effet, le versement de la prime est postérieur à l'étude de recevabilité de la demande de prime à l'emploi ainsi que du contrôle des conditions d'octroi. Dès lors, l'administration ne s'expose plus à des processus de récupération comme nous en avons connu précédemment lorsque les primes étaient versées avant tout contrôle.

Les motifs de refus qui sont mis en cause dans l'objet des réclamations concernent, tout comme les années précédentes:

- l'obligation pour l'entreprise d'être en règle à l'égard des administrations fiscales - ONSS, TVA, précompte professionnel, cela concerne 18 dossiers ;
- le délai d'introduction de la demande de prime, cela concerne 11 dossiers ;
- la taille de l'entreprise : 3 dossiers ;
- le transfert de personnel : 2 dossiers ;
- l'augmentation du nombre d'équivalents temps plein : 1 dossier.

Il est à noter que l'administration a revu drastiquement la souplesse avec laquelle elle traitait les dossiers des entreprises ne respectant pas scrupuleusement toutes les conditions d'octroi des primes à l'emploi.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne l'introduction de la demande, un dépassement de 15 jours par rapport au délai légal est accepté par l'administration. Le dépassement doit cependant être justifié. Au-delà, c'est un refus catégorique.

Au regard des dettes fiscales, l'administration exige que l'apurement intégral intervienne endéans les 3 mois de l'introduction de la demande de prime.

La philosophie de l'administration est de privilégier, au regard des budgets disponibles et non extensibles, les entreprises respectant en tous points les conditions d'octroi de la prime à l'emploi par rapport à celles qui demanderaient une ou plusieurs dérogations.

À travers l'analyse des réclamations relatives aux primes à l'emploi, nous ne suggérons qu'une seule amélioration, à savoir l'instauration d'un mécanisme de recours de manière à permettre au demandeur de contester les décisions de refus. À l'heure actuelle, aucun recours organisé n'étant prévu, l'administration estime qu'une décision de refus doit être contestée dans le mois de la notification.

Un mot sur les primes à l'investissement. Ces dossiers ont également soulevé des griefs relativement similaires aux années précédentes. Ainsi, les primes sont refusées ou le remboursement est demandé dans les cas suivants:

- nature de l'activité : 6 dossiers ;
- modification du programme d'investissement : 3 dossiers ;
- montant de la prime et taille de l'entreprise, TPE, PME, grande entreprise : 3 dossiers ;
- délai de paiement d'une prime : 3 dossiers ;
- mise en location à des tiers du matériel subsidié : 2 dossiers ;
- date d'acquisition du matériel : 1 dossier.

Les activités d'une entreprise sont classifiées selon un standard européen connu sous l'appellation «Code NACE». Une même entreprise peut se voir attribuer plusieurs codes NACE au regard de ses activités réelles. De même, la classification est évolutive. C'est ainsi qu'une entreprise modifiant son ou ses activités se verra attribuer de nouveaux codes.

Ce mécanisme évolutif a été souligné à travers deux dossiers qui nous ont été soumis. Dans les deux cas, les entrepreneurs avaient obtenu, quelques années auparavant, une aide à l'investissement octroyée par la DGO6. Au cours de l'année 2011, souhaitant investir à nouveau, ils introduisent une demande d'aide à la DGO6. Celle-ci est refusée.

Après interpellation de l'administration, celle-ci a indiqué que la nature des activités des deux entrepreneurs avait connu une mutation. Seules des aides à l'agriculture pouvaient leur être octroyées. Dans les deux cas, il a été suggéré aux entrepreneurs de solliciter la direction générale de l'agriculture.

Pour les autres dossiers refusés dans le cadre des activités des demandeurs, il s'agit de l'application de la réglementation prévoyant elle-même l'exclusion de tout un ensemble d'activités.

Un mot sur les *e-business* et les agréments conseils : ces deux matières que sont les demandes de primes pour la création d'un site internet et les demandes de reconnaissance en tant que conseil agréé par la Région wallonne font l'objet d'une intervention similaire de notre part.

Dans les deux cas, nous sollicitons l'administration afin que la demande fasse l'objet d'un nouvel examen ou d'un examen plus approfondi, ce qu'accepte dans la majorité des cas l'administration.

Ainsi, dans le cas de la création d'un site internet, il est suggéré que l'administration demande l'avis d'un second expert. Dans le cas des demandes d'agrément, il est suggéré que le demandeur puisse présenter son dossier devant le comité de sélection. Ces propositions ont chaque fois été acceptées positivement.

Il est à souligner que, très souvent, en transmettant sa décision au demandeur, l'administration communique elle-même les améliorations à apporter qui pourraient donner lieu à une décision favorable et dans ce cas-là, bien sûr, on ne peut que considérer qu'il y a bien là une porte laissée ouverte à la possibilité de réviser positivement une décision.

En ce qui concerne les bourses de préactivité, elles suscitent plus de demandes d'information que de réclamations à proprement parler.

L'objet principal des réclamations concerne des demandes de remboursement. Trois dossiers ont concerné une demande de remboursement réclamée par l'administration. Nous avons conclu au bien-fondé de la décision. En effet, dans les trois cas, les bénéficiaires ne pouvaient produire des justificatifs acceptés par l'administration couvrant le montant qu'ils avaient reçu.

En ce qui concerne l'AWEx, depuis que l'institution du médiateur existe, il y a très peu d'interpellations à cet égard. Il y en a tellement peu qu'il n'y en a pas eu au cours de l'exercice qui a été rapporté.

Voilà, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, ce que je peux vous dire par rapport aux compétences relevant de votre commission. Je précise qu'en ce qui concerne le commerce extérieur, les technologies nouvelles, je n'ai pas de remarque particulière à formuler.

Je peux, une fois de plus, insister, comme je l'ai fait les exercices précédents, sur la disponibilité, le dialogue permanent qui existe avec la DGO6 et la capacité de cette direction à pouvoir réexaminer les dossiers qui lui sont présentés et à faire des propositions pour tenter d'aboutir à des solutions qui satisfassent toutes les parties en présence.

Nous ne pouvons donc que nous réjouir de ce mode de fonctionnement entre l'administration et notre institution.

Je reste à votre disposition si vous avez une remarque, une suggestion ou une question à formuler.

M. le Président. – Merci, Monsieur Bovesse.

Échange de vues

M. le Président. – Nous allons à présent procéder à un échange de vues.

La parole est à M. Gadenne.

M. Gadenne (cdH). – J'ai une question pour M. le Ministre. Alors que le processus de demande de primes s'est fondamentalement simplifié et automatisé, le médiateur a néanmoins relevé une difficulté. Cette situation a donc amené le médiateur à recommander qu'un mécanisme de recours soit organisé et intégré au sein de la législation. Qu'en pense M. le Ministre ? Cela est-il envisageable dans le cadre du décret actuel ou faut-il modifier celui-ci ?

M. le Président. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Ma question concernait le même point : l'instauration ou non d'un droit de recours. J'avais une question pour M. le Médiateur concernant le délai de paiements des primes à l'investissement. Y a-t-il eu des dossiers relatifs à cette question ou cela figure-t-il ailleurs ?

Dans votre décompte statistique, dans votre rapport, vous évoquez deux dossiers relatifs à l'AWEx et un relatif à l'ASE. Ces deux dossiers ne sont pas, sauf erreur, invoqués ou évoqués dans le corps du rapport. Pourriez-vous nous donner des précisions sur ces deux dossiers ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – J'ai effectivement lu la suggestion du médiateur. Si l'on veut instaurer un processus de recours, il faudra nécessairement modifier le décret, mais j'ai demandé à l'administration de regarder et de me faire un argumentaire pour savoir s'il est opportun ou non, et quelles contraintes cela engendrerait d'établir un recours. Cependant, a priori, je ne suis pas du tout fermé à ce qu'on essaie d'améliorer la situation du requérant afin qu'il puisse faire valoir ses droits. On n'interdit jamais à personne de réintroduire un dossier, c'est la pertinence et le moyen le plus souple qu'il faut faire.

Je remercie le médiateur pour le travail accompli et, même s'il a dit qu'il y avait une excellente collaboration avec l'administration, on doit encore être plus attentifs et tirer les enseignements de ses remarques. On va donc examiner cela dans les semaines et les mois qui viennent.

M. le Président. – La parole est à M. Bovesse.

M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne. – J'ai juste une remarque par rapport au délai de recours. Il y a un principe de bonne administration, un principe qui existe dans les bons manuels de droit administratif qui est de permettre le droit…

Mme Defraigne (MR). – J'espère que le principe ne reste pas que dans les manuels.

M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne. – Il ne reste pas que dans les manuels mais le droit d'être entendu y figure.

Mme Defraigne (MR). – Ça fait vivre les avocats s'il ne reste que dans les manuels.

M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne. – Le fameux principe *audi alteram partem*, pour parler en latiniste, existe. J'insiste chaque fois dans le cadre des compétences de cette commission - on vient de parler d'ailleurs à la commission du Ministre Nollet des mêmes problèmes - c'est la manière d'entendre les parties et de permettre le principe du contradictoire. C'est un élément essentiel auquel il faut absolument répondre. On peut le faire soit par des processus ou des procédures comme, par exemple, les procédures de recours, ou le dialogue et l'ouverture au dialogue.

Il est évident que les procédures de recours sont contrôlables et maîtrisables. Le fait d'être ouvert au dialogue, cela tient à l'ouverture de tel ou tel fonctionnaire, ou de telle ou telle personne, d'être ouverte au dialogue et je dirais que c'est plus difficilement contrôlable.

Je pense que le ministre vient de répondre sur le mécanisme de recours, que tout processus mérite un processus de recours. L'opportunité ici me paraît justifiée, il appartient bien entendu aux responsables d'en prendre l'éventuelle responsabilité.

En ce qui concerne l'AWEx, j'ai confirmation qu'il n'y a pas eu de dossier pour lequel nous avons été saisis cette année-ci. Par contre, il y a une demande d'information. M. Parmentier qui gère ces matières derrière moi m'indique la clôture d'un dossier qui a été ouvert l'année précédente. Cependant, je l'ai déjà dit les années antérieures, les questions qui se posent avec l'AWEx, en général, se résolvent par elles-mêmes et n'ont jamais fait apparaître un dysfonctionnement de quelque nature qui soit.

Confiance au rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée à l'unanimité à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- *La séance est levée à 11 heures 44 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Willy Borsus, MR

M. Frédéric Bovesse, Médiateur de la Région wallonne

M. Jean-Luc Crucke, MR

Mme Christine Defraigne, MR

Mme Chantal Bertouille, Présidente

M. Alfred Gadenne, cdH

Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

M. Christian Noiret, Ecolo

Mme Florine Pary-Mille, MR

M. Sébastian Pirlot, Vice-Président

Mme Véronique Salvi, cdH

M. Pierre Tachenion, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADEPS	Administration de l'éducation physique et des sports
AR	Arrêté royal
ASE	Agence de stimulation économique
AWEx	Agence wallonne à l'exportation
AWT	Agence wallonne des télécommunications
DGO	Direction générale opérationnelle
DPR	Déclaration de politique régionale
ICN	Institut des comptes nationaux
ISO	International Standards Organisation (organisation internationale de normalisation)
NACE	Nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne
ONSS	Office national de la sécurité sociale
PME	Petites et moyennes entreprises
SOGEPA	Société wallonne de gestion de participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPGE	Société publique de gestion de l'eau
SPW	Service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPE	Très petite entreprise (moins de cinq travailleurs)
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UCL	Université catholique de Louvain
ULB	Université libre de Bruxelles